SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS)

PLAN STRATÉGIQUE DIRECTEUR

(2013–2015)

AIDER LES PEUPLES OCÉANIENS À ATTEINDRE LEURS OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

PLAN STRATÉGIQUE DIRECTEUR

(2013–2015)

AIDER LES PEUPLES OCÉANIENS À ATTEINDRE LEURS OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

© Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), 2013

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielles de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique – Catalogage avant publication (CIP)

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique – Plan stratégique directeur (2013-2015) :
aider les peuples océaniens à atteindre leurs objectifs de développement

1. Secretariat of the Pacific Community
2. Regionalism – Oceania
3. International agencies – Oceania
4. Oceania – Economic policy

I. Titre II. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

341.246 21 AACR2

ISBN: 978-982-00-0635-5

Préparé pour la publication au siège de la CPS à Nouméa,

Nouvelle-Calédonie

Sommaire

1. Qui sommes-nous ? 1

2. Une approche unique de la prestation de services 4

3. Suivi, évaluation et apprentissage axés sur les résultats 6

4. Capacité de la CPS à mettre en œuvre le Plan stratégique directeur 8

5. Cadre de résultats de la CPS – mesurer l'impact de notre action 13

Annexe 1 : Les divisions de la CPS 19

Annexe 2 : Contexte de la planification stratégique 25

Annexe 3 : Contexte institutionnel 27

Annexe 4 : Grands principes d'action retenus et harmonisation des documents stratégiques 28

Northern Mariana Islands
Guam
Palau
Marshall Islands
Federated States of Micronesia
Papua New Guinea
Nauru
Kiribati
Kiribati
Kiribati
Tokelau
Tuvalu
Solomon Islands
Samoa
Wallis & Futuna
Cook Islands
Fiji Islands
American Samoa
Vanuatu
Niue
Nouvelle-Calédonie
Tonga
Australia
New Zealand

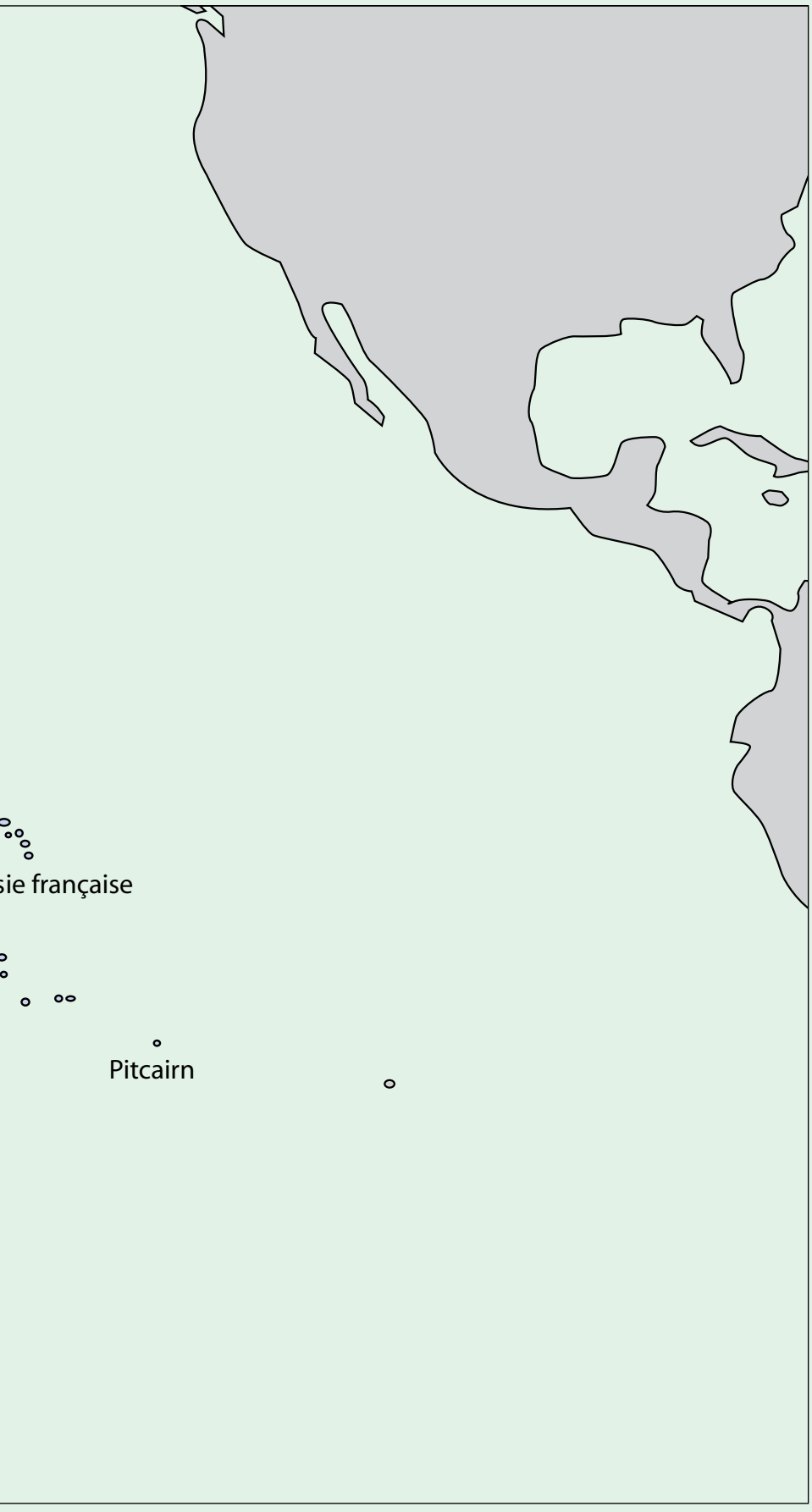

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Membres

La Communauté du Pacifique compte 26 membres : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis et Futuna.

Fondée en 1947 en tant qu'organisation internationale, aux termes de la Convention de Canberra, la CPS œuvre à la réalisation des objectifs de développement de ses 22 États et Territoires insulaires océaniens membres. Ses langues de travail officielles sont l'anglais et le français.

Parties prenantes

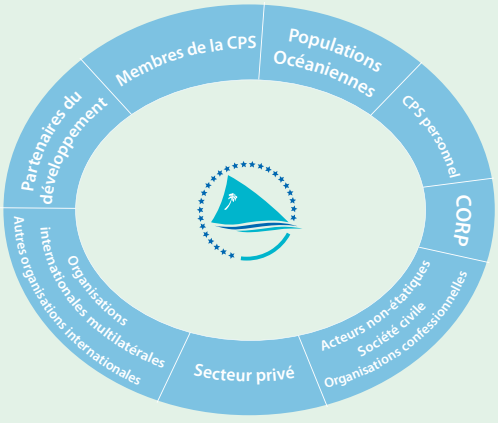

Avant-propos du Président du CRGA

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) se trouve à une étape passionnante de son développement. La réforme institutionnelle régionale, qui a débouché sur la fusion de la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et du Conseil océanien d'évaluation pédagogique (SPBEA) avec la CPS, a donné naissance à une « nouvelle CPS », qui détient dorénavant des avantages comparatifs incontestables dans bon nombre de domaines techniques et scientifiques essentiels pour le Pacifique. De nouvelles perspectives sont également apparues et l'heure est aujourd'hui à la recherche de solutions intégrées pour s'attaquer aux problématiques régionales transversales que sont le changement climatique, la sécurité alimentaire et hydrique, et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont une incidence sur les populations et les pouvoirs publics des pays insulaires océaniens. Le présent Plan directeur pour 2013–2015 vise à garantir que la CPS tirera au mieux profit de ces nouvelles perspectives pour le compte de ses membres.

Depuis la signature de la Convention de Canberra, le traité portant création de l'Organisation en tant qu'institution internationale bilingue, il y a soixante-six ans, force est de constater que la CPS a fini par devenir le principal prestataire de services d'assistance technique et scientifique dans la région. L'un des grands atouts de la CPS réside dans le fait qu'elle compte un très large éventail de membres, soit 22 États et Territoires insulaires océaniens et quatre membres métropolitains, à savoir l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique.

Le rapport établi à l'issue de l'évaluation externe indépendante de la CPS en 2012 confirme le rôle central que joue l'Organisation dans les activités régionales de développement et souligne que sa couverture d'une grande partie du Pacifique, combinée au fait qu'elle se compose d'un large éventail de membres et possède des atouts considérables dans les domaines scientifiques et techniques, place la CPS dans une situation exceptionnellement favorable pour aider la région océanienne à affronter les grands enjeux du développement à l'échelon régional et transnational. L'équipe d'évaluation constate néanmoins que la visibilité de la CPS est inversement proportionnelle à la taille de ses pays membres : en d'autres termes, plus les pays sont petits, plus ils s'appuient sur les services techniques fournis par la CPS. Ce constat en entraînant un autre, le rapport précise que « pour de nombreux pays membres, les services de la CPS ne représentent pas une simple possibilité, mais une nécessité absolue ».

Depuis sa création, la CPS s'est attachée à faire en sorte que ses programmes contribuent à la concrétisation des objectifs de développement des pays. Consciente de s'inscrire dans un cadre institutionnel régional plus vaste, la CPS continuera de s'employer à améliorer la complémentarité entre son action et celle menée par d'autres organisations régionales et parties prenantes de la scène océanienne.

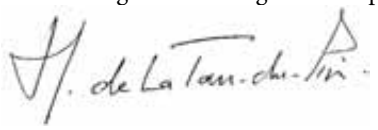

Hadelin de La Tour-du-Pin
Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de la Communauté du Pacifique,
Secrétaire permanent pour le Pacifique

Avant-propos du Directeur général

J'ai l'immense plaisir de vous présenter le Plan directeur de la CPS pour la période 2013-2015, lequel dessine nos grandes orientations stratégiques pour les trois prochaines années ainsi que les priorités que nous nous sommes fixées pour offrir des services d'excellence à nos 22 États et Territoires insulaires membres.

La période couverte par le Plan directeur a été réduite à trois ans, au lieu de six comme c'était le cas auparavant, pour que celui-ci reste en phase avec le contexte régional, très changeant par nature, et prenne en compte les transformations attendues au sein de la CPS. Ce Plan reflète l'élargissement du mandat confié à la CPS suite à la réforme institutionnelle régionale. Il entend également donner suite aux recommandations découlant de l'évaluation externe indépendante de l'Organisation, réalisée durant le premier semestre de l'année 2012.

Un thème central s'en dégage : « Aider les peuples océaniens à atteindre leurs objectifs de développement ». Il reconnaît le rôle particulier que la CPS a à jouer en tant que principale organisation d'exécution pour la prestation de services techniques et scientifiques.

Ce Plan souligne combien il est important de revoir notre manière de faire, en nous appuyant sur les atouts propres à la CPS et qui lui confèrent des avantages comparatifs par rapport à d'autres organisations régionales ou internationales œuvrant dans la région. Il s'agit notamment pour l'Organisation de mettre l'accent sur des secteurs clés et des questions plurisectorielles prioritaires choisies d'un commun accord, et de multiplier les domaines d'excellence. Il s'agit également de travailler en étroite collaboration avec les pays membres et les bailleurs de fonds en vue de clarifier la définition des « services d'intérêt général », essentiels, que la CPS doit fournir et soutenir au profit de la région et de bon nombre de petits États insulaires.

On y notera l'importance accordée aux partenariats stratégiques et la volonté de positionner l'Organisation de sorte qu'elle soit la plus efficace possible.

La CPS a la chance de disposer d'effectifs hautement qualifiés et investis. Je suis sûr qu'avec les compétences et les ressources de nos membres et de nos partenaires, ces professionnels de haut vol transformeront les objectifs ambitieux qui sont énoncés dans ce Plan en réalité, dans l'intérêt de la communauté océanienne.

Jimmie Rodgers
Directeur général

Vision et mission de la CPS

Notre vision pour la région est celle d'une communauté océanienne prospère et vivant dans la sécurité, composée d'hommes et de femmes qui jouissent d'une santé robuste et d'un bon niveau d'instruction, et qui gèrent leurs ressources en vue d'un développement économique et social durable, sans nuire à l'environnement.

Notre vision pour l'Organisation est celle d'une organisation régionale bilingue, dynamique, compétente sur le plan technique et faisant preuve d'un grand professionnalisme, qui propose d'excellents services à ses membres dans les domaines techniques qui relèvent de son mandat, tout en valorisant et en accompagnant les initiatives menées par les pays en vue d'atteindre leurs objectifs nationaux de développement durable.

Notre mission consiste à aider les peuples océaniens à surmonter efficacement les obstacles qu'ils rencontrent et à prendre en toute connaissance de cause des décisions qui engageront leur propre avenir et celui qu'ils souhaitent léguer aux générations futures.

Valeurs institutionnelles de la CPS

Nos valeurs institutionnelles définissent le caractère et l'identité de l'Organisation, ce qu'elle défend et ce qu'elle met en œuvre pour concrétiser sa vision.

- **Membres** – Notre expertise et notre énergie serviront à assurer des services propres à améliorer la qualité de vie des populations océaniennes. Nous nous engageons à entretenir une relation transparente avec nos membres.
- **Partenaires du développement et parties prenantes** – Nous faisons grand cas de nos partenaires du développement et des parties prenantes, et nous nous engageons à entretenir une relation transparente avec eux.
- **Personnel de l'Organisation** – Nous faisons grand cas de nos agents et de leurs familles, sans lesquels nous ne serions pas en mesure d'assurer notre prestation de services au profit des États et Territoires membres.
- **Souci de l'excellence et de la pertinence** – Nous nous employons à fournir des services d'excellente qualité, qui répondent directement aux priorités des membres et valorisent les résultats obtenus en matière de développement.
- **Démarche axée sur les résultats** – Nous nous engageons à mettre en place un cadre qui nous permettra de mesurer les impacts et les effets de notre action.
- **Gouvernance et leadership** – La CPS entend satisfaire aux normes de gouvernance, de transparence et de responsabilité les plus strictes, et veiller à ce que l'Organisation soit dirigée de manière compétente.
- Équité **entre les sexes, diversité culturelle et droits de la personne** – Nous nous engageons à promouvoir l'équité entre les sexes, la diversité culturelle et l'application universelle des droits de la personne, indépendamment de toute considération relative au handicap ou à l'orientation sexuelle.
- **Attention particulière portée aux petits États insulaires** – Nous accordons une attention particulière aux besoins et aux priorités des petits États insulaires membres de l'Organisation.
- **Développement durable** – Nous sommes attachés au principe du développement durable et à ses trois piliers, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement.
- **Communication** – Nous nous engageons à communiquer de manière ouverte et transparente avec nos membres, notre personnel, nos partenaires et l'ensemble des parties prenantes.

1. Qui sommes-nous ?

Organisation internationale, la CPS a pour mission d'aider les populations océaniennes à atteindre leurs objectifs de développement en leur proposant des services techniques, scientifiques, stratégiques, de recherche et de formation.

La CPS est contrôlée et supervisée par ses 26 membres, parmi lesquels figurent 22 États et Territoires insulaires océaniens.

Le programme de travail de la CPS est dicté par les priorités nationales de développement, telles que définies dans les stratégies conjointes de pays élaborées en concertation avec les États et Territoires concernés. La CPS s'emploie à renforcer ou à compléter les capacités existantes, et peut proposer une gamme complète de services dans les domaines où elles sont inexistantes.

La CPS concentre son action sur les domaines dans lesquels une approche régionale peut manifestement renforcer l'efficacité des interventions nationales et ceux où elle détient un avantage comparatif en raison de l'expérience et des compétences de ses agents.

La CPS concentre son action sur les domaines dans lesquels une approche régionale peut manifestement renforcer l'efficacité des interventions nationales et ceux où elle détient un avantage comparatif en raison de l'expérience et des compétences de ses agents.

Secteurs d'intervention de la CPS

La CPS intervient dans plus de vingt secteurs différents et cherche à optimiser l'impact de son action en privilégiant les approches plurisectorielles régionales. Ainsi, en Océanie, le changement climatique et les maladies non transmissibles représentent deux dossiers de premier plan pour lesquels une approche monosectorielle serait insuffisante. Les priorités sectorielles et plurisectorielles retenues par la CPS pour la période couverte par le Plan sont indiquées ci-dessous.

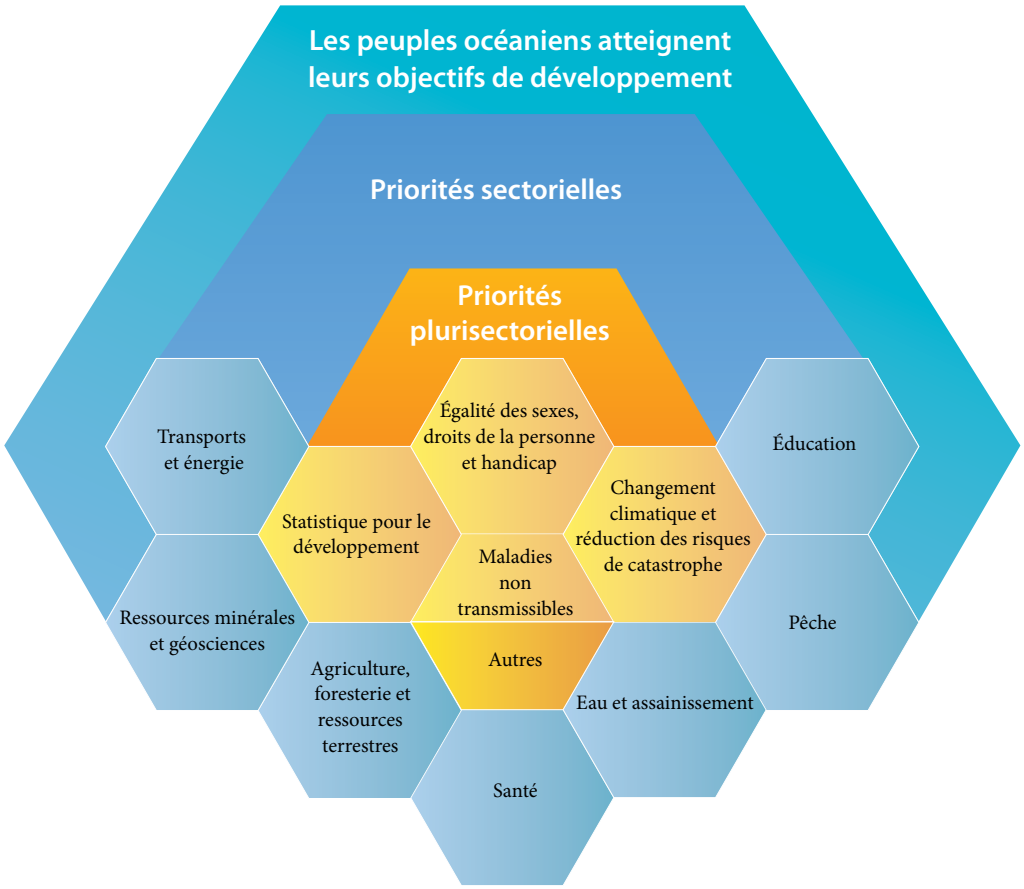

Orientation stratégique de la CPS

Grands piliers du développement et liens avec les priorités des membres

Vision : Une communauté océanienne prospère et vivant dans la sécurité, composée d'hommes et de femmes qui jouissent d'une santé robuste et d'un bon niveau d'instruction, et qui gèrent leurs ressources en vue d'un développement économique et social durable, sans nuire à l'environnement

Grands piliers du développement		
Développement économique durable	Gestion et mise en valeur durables des ressources naturelles et de l'environnement	Développement humain et social durable

Objectifs stratégiques de la CPS (contribution escomptée à moyen terme)

Niveau sectoriel	Niveau plurisectoriel
» Gestion plus durable des ressources agricoles, terrestres et forestières en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et du revenu	» Renforcement de la capacité des pays à faire face au changement climatique, aux catastrophes et aux situations d'urgence
» Meilleure gestion des pêcheries hauturières et côtières en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement	» Renforcement des systèmes statistiques nationaux en vue de fournir des statistiques pour la prise de décisions fondées sur des données factuelles
» Services plus accessibles, abordables et performants dans le secteur de l'énergie	» Renforcement de la capacité des pays à combattre les maladies non transmissibles
» Services de transport plus accessibles, abordables, efficaces et sûrs	» Renforcement de la capacité des pays à promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes
» Amélioration de la qualité des services de santé publique en vue d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine de la santé	» Meilleur respect des normes relatives aux droits de la personne, notamment la solidarité envers les personnes handicapées
» Mise en valeur durable des ressources minérales et utilisation accrue des données géoscientifiques en vue de favoriser le développement et de réduire les risques de catastrophe	» Amélioration des possibilités d'épanouissement offertes aux jeunes et des résultats obtenus dans ce domaine
» Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement	» Reconnaissance des valeurs et des normes culturelles comme élément de contexte indissociable du développement
» Amélioration de la qualité de l'enseignement primaire en vue de favoriser l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul	

Les stratégies conjointes de pays aident à répondre aux priorités nationales.

Les stratégies conjointes de pays aident à répondre aux priorités nationales.

La CPS se donne les moyens de remplir sa mission, en accord avec les États et Territoires insulaires océaniens.

Perspectives pour la période 2013–2015

La CPS considère la période 2013-2015 comme une phase charnière pour le Pacifique et une étape passionnante pour l'Organisation. À l'issue de cette période, les États et Territoires insulaires océaniens pourront apprécier à leur juste valeur le caractère résolument océanien de l'Organisation et le rôle essentiel qu'elle joue en les aidant à mettre à profit les possibilités offertes et à surmonter les obstacles qu'ils rencontrent sur le chemin de leur développement.

Nos États et Territoires membres ont fait de la CPS leur fer de lance pour la prestation de services scientifiques et techniques, afin qu'elle les aide à atteindre leurs objectifs de développement dans les domaines qui relèvent de son mandat. Au cours de cette période, la CPS prendra d'importantes mesures pour atteindre l'excellence et répondre aux besoins des pays, le but recherché étant d'***aider les peuples océaniens à atteindre leurs objectifs de développement.***

Entre 2007 et 2012, l'Organisation a connu une croissance considérable avec, d'une part, l'expansion de ses programmes et l'augmentation de ses moyens financiers, et, d'autre part, l'intégration en son sein de l'essentiel des services de la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et du Conseil océanien d'évaluation pédagogique (SPBEA). L'évaluation externe indépendante conduite en 2012 a permis d'apprécier l'intégration réussie de ces deux organisations auparavant autonomes et l'élargissement du champ d'activités de la CPS, mais elle a également mis en lumière la pression croissante exercée sur ses systèmes de gestion et ses mécanismes de financement. L'équipe d'évaluation a alors préconisé un programme de réformes pour permettre à la CPS de continuer à répondre aux besoins des pays de la région en matière de développement. Le présent Plan est en partie inspiré de ces recommandations.

Le présent Plan directeur montre comment la CPS entend œuvrer différemment, maintenant qu'elle a élargi le champ de ses compétences, qu'elle privilégie une gestion axée sur les résultats en matière de développement et qu'elle est en mesure de suivre, de plus en plus souvent, une approche plurisectorielle. Il lui faudra mobiliser un large éventail de parties prenantes et poursuivre son action en partenariat étroit et efficace avec d'autres organisations, notamment le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). À cet égard, le Plan reconnaît les principes de l'efficacité de l'aide inscrits dans les instruments internationaux, en particulier la nécessité de répondre et de se conformer aux priorités de développement fixées par les pays, en tenant compte de leur situation particulière, de resserrer les liens de partenariat, et de coordonner les interventions des acteurs du développement en fonction de la capacité des pays à mettre à profit l'assistance qui leur est proposée. Soucieuse d'optimiser l'efficacité de l'aide, la CPS s'emploiera plus que jamais à faire coïncider ses missions dans les pays membres avec celles organisées par les partenaires du développement et à jouer, le cas échéant, un rôle moteur dans l'amélioration de la coordination des efforts déployés en faveur du développement.

Les sections ci-après exposent la manière dont la CPS entend obtenir des résultats au regard des priorités établies et précisent les indicateurs, points de repère et objectifs qui la guideront dans son action (voir Cadre de résultats de la CPS, section 5). Les plans stratégiques des sept divisions techniques de la CPS comportent des objectifs plus détaillés pour chaque domaine de travail.

2. Une approche unique de la prestation de services

La valeur ajoutée de la CPS ne tient pas à la nature des services qu'elle propose, mais aux modalités de leur prestation. Plus qu'un simple prestataire de services régional, la CPS se distingue par sa connaissance des besoins des petits États insulaires et par sa compréhension de l'importance d'une offre de services adaptée pour y répondre.

La CPS travaille directement avec les pays membres, ou avec des groupes régionaux, sous-régionaux ou ciblés, pour valoriser leur développement. Elle décline son action comme suit :

1. **Fourniture de services spécialisés dont la rentabilité est assurée par des économies d'échelle.** La CPS propose ses services lorsque ceux-ci peuvent être fournis à un coût plus avantageux et qu'ils valorisent les actions menées à l'échelon national. Cela suppose d'exploiter et de renforcer les capacités nationales existantes dans la mesure du possible.
2. **Aide à la gestion durable des ressources naturelles communes et de l'environnement.** Dans la région, la CPS se distingue par ses connaissances et compétences uniques dans les domaines de la pêche hauturière ou des ressources des fonds marins, ou encore dans la gestion d'installations telles que le système régional d'archivage de données géologiques ou le Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique.
3. **Promotion de normes et de règles communes à la région** et aide au recueil et au suivi de données et de statistiques d'excellente qualité.
4. **Promotion de la coordination transfrontière**, de la coopération Sud-Sud et de l'harmonisation régionale des compétences et des ressources axées sur des thématiques comme le changement climatique ou la réduction des risques de catastrophe.
5. **Pilotage de projets** pour lesquels une approche régionale peut être synonyme de dynamisme et de savoir-faire démultiplié.
6. **Défense des intérêts du Pacifique sur la scène mondiale**. Il s'agit de permettre aux États et Territoires insulaires océaniens d'affirmer leur position devant les organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, en s'appuyant sur les données et l'expérience de la CPS et le bilan chiffré des programmes techniques mis en œuvre dans le contexte océanien.

Stratégies conjointes de pays

Les stratégies de pays élaborées conjointement par la CPS et les pays membres servent de base à la prestation de services. Elles constituent pour l'heure un condensé des activités d'assistance que la CPS mène au profit de chaque pays membre dans l'ensemble de ses domaines d'intervention techniques et scientifiques. Chaque stratégie de pays dresse une liste des produits et des résultats convenus et ventilés par département ou section de la CPS, assortie d'une série d'indicateurs de performance adaptés, le tout étant relié aux grands piliers du développement auxquels ils contribuent.

Durant la période couverte par le Plan, la CPS s'emploiera à affiner encore davantage les stratégies conjointes de pays afin de s'assurer qu'elles sont efficaces, utiles et pertinentes, et qu'elles cadrent parfaitement avec les stratégies et les plans de développement nationaux.

Agir autrement

Conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation externe indépendante 2012 de la CPS et pour atteindre l'excellence, mieux répondre aux besoins des pays membres et obtenir des résultats, la CPS adaptera ses méthodes de travail pendant la période considérée. Elle entend se concentrer notamment sur les buts qu'elle s'est fixés pour améliorer sa capacité à obtenir des résultats lui permettant d'appuyer les grands piliers du développement :

- Hiérarchiser les approches et les services en privilégiant ceux susceptibles d'avoir un impact optimal.
- Faire preuve d'une réactivité accrue et resserrer les liens de partenariat avec les membres insulaires, notamment en peaufinant les stratégies conjointes de pays et en adaptant les services aux besoins des petits États insulaires.
- Se concentrer davantage sur les résultats lors des phases de planification, de suivi, d'évaluation et de compte rendu.
- Promouvoir les démarches institutionnalisées d'apprentissage en vue de favoriser l'amélioration continue et l'innovation.
- Privilégier les programmes de grande portée, plus cohérents et axés sur des questions prioritaires, et approfondir les domaines d'excellence.
- Adopter des approches plurisectorielles plus cohérentes pour un impact et une efficacité accrus.
- Favoriser une collaboration active avec des partenaires de haut vol pour une prestation de services plus efficace.
- Établir des partenariats durables avec les membres, les bailleurs et les organisations membres du CORP en vue de fournir des services d'intérêt général[1] aux échelons régional et sous-régional.
- Renforcer les capacités fondamentales des services de soutien et des dispositifs de gouvernance de l'Organisation.

1 Au moment de l'élaboration de ce Plan, la notion de « services d'intérêt général » était largement débattue dans la région, notamment dans le cadre de la révision du Plan pour le Pacifique. Aux fins du présent Plan, l'expression n'est pas utilisée dans son acception économique, mais désigne les services fournis en réponse aux besoins généralement reconnus d'un groupe de pays océaniens, lorsqu'il est justifié qu'une organisation régionale fournisse lesdits services en tout ou partie (économies d'échelle par ex.). De plus, l'expression, telle qu'elle est utilisée dans ce document, indique que les bailleurs et les pays bénéficiaires conviennent de l'intérêt d'une approche régionale et notent l'engagement pris à long terme (10 ans par ex.) pour financer et exécuter les services en question.

La CPS s'attachera à surveiller étroitement la réalisation des buts ainsi fixés. Le cadre de résultats y afférent, qui contient notamment des indicateurs et des effets escomptés à moyen terme, figure à la section 5.

La CPS aspire à devenir un outil de développement innovant pour la région Pacifique et a décidé d'adopter quatre approches complémentaires pour ce faire, lesquelles s'articulent de manière que l'impact global de l'action menée par la CPS soit supérieur à la somme de ses différentes interventions et aide au mieux les États et Territoires insulaires océaniens à atteindre leurs objectifs de développement.

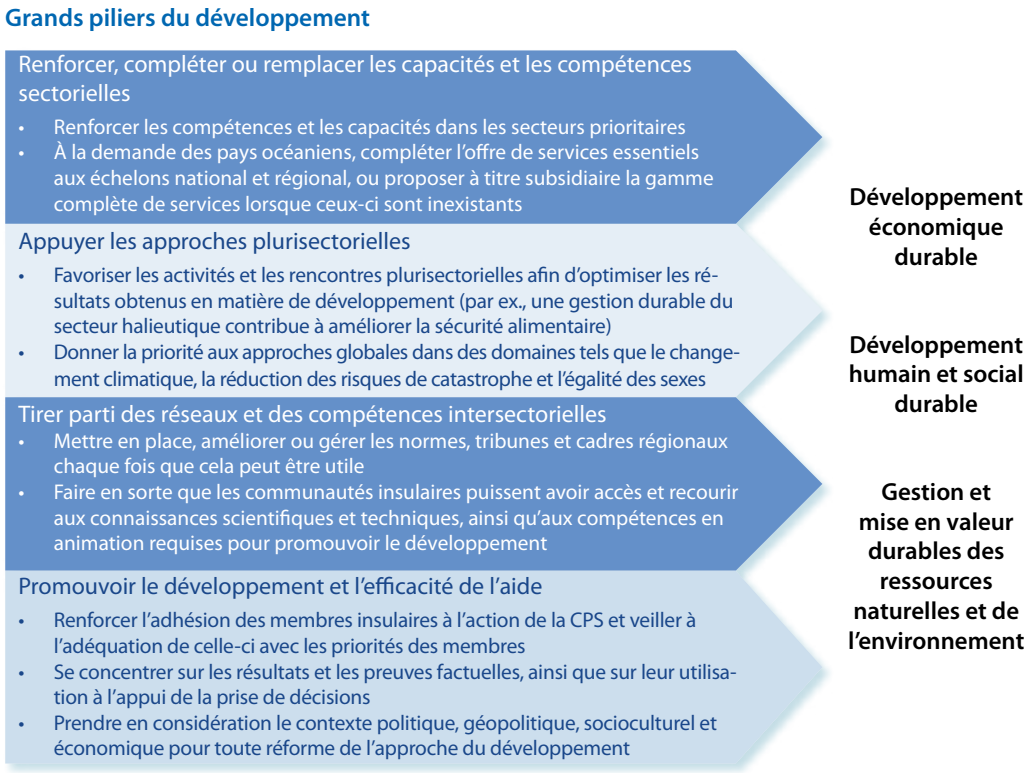

Se fixer des priorités

La CPS intervient dans les domaines où il apparaît qu'une intervention régionale peut apporter une valeur ajoutée. Elle s'appuie alors sur un ensemble de principes et de tests pour déterminer les activités prioritaires.

La CPS se fonde sur les grands principes suivants pour hiérarchiser son travail :

- Les priorités de nos membres guident l'Organisation.
- La CPS s'engage à aider les États et Territoires insulaires océaniens à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.
- La CPS concentre son action sur les prestations clés qu'elle peut proposer dans les domaines où elle détient un avantage comparatif, et pour lesquels les États et Territoires insulaires océaniens ne possèdent que des capacités limitées, voire inexistantes.
- La CPS fait porter ses efforts sur les interventions qui apportent une valeur ajoutée au regard des objectifs nationaux de développement fixés dans ses secteurs d'intervention prioritaires.

Les tests décrits ci-après permettent de choisir la démarche régionale la mieux adaptée et de déterminer les cas où une approche régionale s'impose :

- *Le test du marché* sert à déterminer si un acteur du marché propose déjà une offre de services correcte (si c'est le cas, l'intervention des pouvoirs publics et/ou des organismes régionaux devrait être limitée au maximum).
- *Le test de subsidiarité* sert à déterminer si les autorités nationales ou locales proposent déjà une offre de services correcte (si c'est le cas, l'intervention des organismes régionaux devrait être limitée au maximum).
- *Le test de la souveraineté* sert à déterminer si l'initiative régionale proposée vient renforcer la souveraineté effective des autorités nationales, sachant que la particularité d'une initiative régionale consiste à remettre les clés de la gestion des services à une organisation régionale, tout en laissant aux autorités nationales le soin de déterminer la politique à suivre, puisque c'est, par essence, une priorité nationale. Lorsque les autorités nationales sont favorables à une initiative régionale supposant un partage de souveraineté, cet état de fait doit être clairement précisé.

Modalités de prestation de services

La CPS optera pour des **modalités de prestation de services** différentes selon le contexte local de planification et d'exécution des services régionaux, en choisissant parmi les possibilités suivantes :

- des programmes à vocation résolument régionale, impliquant l'ensemble des pays océaniens ;
- des programmes axés sur des besoins prioritaires communs à une partie des pays océaniens ou à une sous-région océanienne (les petits États insulaires par ex.) ; ou
- des projets financés au titre d'accords bilatéraux, pour lesquels les pays bénéficiaires ne disposent pas des capacités de gestion requises et prient la CPS d'en assurer la gestion pour leur compte.

3. Suivi, évaluation et apprentissage axés sur les résultats

La CPS inscrit son action dans une logique de développement durable en privilégiant une démarche axée sur les résultats dans les domaines de la planification, du suivi, de l'évaluation, de l'apprentissage et du compte rendu. Cet engagement se traduit par une recherche de l'excellence et un sens aigu de la redevabilité envers les membres et les bailleurs. Dans cette optique, la CPS a mis au point un cadre global destiné à permettre à l'Organisation de mieux suivre et évaluer ses performances. En d'autres termes, il s'agit de mesurer la contribution des services de la CPS aux réalisations des membres en matière de développement.

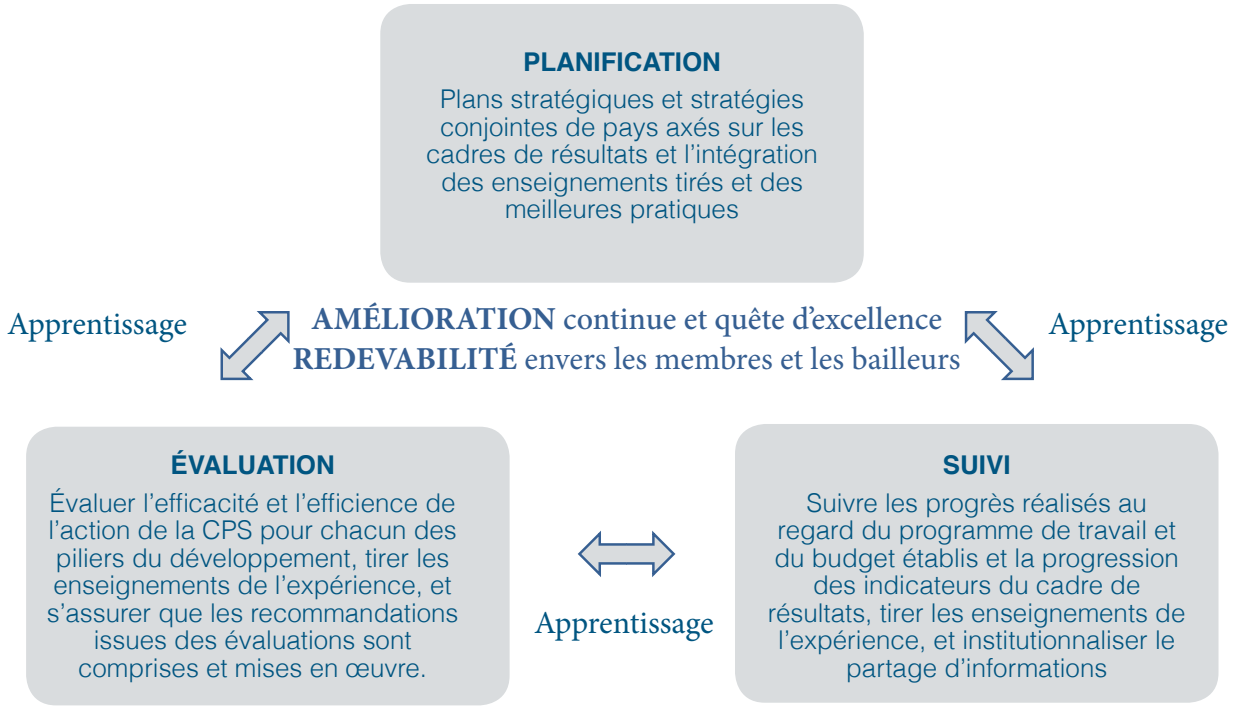

Force est de constater qu'il est difficile de déterminer la source des résultats obtenus, car le lien entre les produits générés par la CPS et les effets et impacts observés ne saurait être assimilé à un simple rapport de cause à effet. De nombreux facteurs extérieurs entrent également en ligne de compte, notamment des facteurs politiques, économiques, socioculturels et environnementaux, ainsi que les actions des pouvoirs publics nationaux et d'autres partenaires du développement. Des évaluations seront conduites en vue de mieux comprendre la contribution de la CPS aux résultats obtenus et l'incidence des facteurs extérieurs, et d'en tirer les enseignements nécessaires.

Le présent Plan stratégique directeur est appuyé par un cadre de résultats précisant les grands indicateurs de performance, les points de référence et les cibles à atteindre (section 5).

Des cadres de résultats plus détaillés viennent compléter ce cadre institutionnel de haut niveau :

- à l'échelon des États et Territoires insulaires océaniens – des cadres de résultats sont élaborés et intégrés dans les stratégies conjointes de pays afin de mettre en adéquation les résultats escomptés et la stratégie nationale de développement de chaque membre, et
- à l'échelon des divisions/secteurs – des cadres de résultats sont élaborés et intégrés dans les plans stratégiques de chaque division.

Au cours de la période couverte par le Plan, la CPS achèvera de mettre en place le Système intégré d'information et de rapport en ligne (IRIS), qui permettra à l'Organisation, à ses membres et aux partenaires du développement de suivre les produits obtenus et les dépenses estimées pour chaque pays océanien, chaque source de financement, chaque projet ou programme technique, ou chaque priorité plurisectorielle. Ces données de suivi générées à partir d'IRIS porteront principalement sur les résultats factuels (le « quoi » et le « qui ») et alimenteront les évaluations relatives au « comment » et au « pourquoi » des activités, pour lesquelles des informations supplémentaires doivent être rassemblées (le plus souvent en utilisant un ensemble de méthodes quantitatives et qualitatives – par ex., commentaires des parties prenantes recueillis par le biais d'entretiens, d'enquêtes ou de groupes de discussion).

Le tableau ci-dessous illustre l'intégration des outils de la planification et du suivi-évaluation à tous les échelons de l'action menée par la CPS. Les plans énoncent les résultats devant faire l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'un compte rendu. Par ailleurs, les programmes de travail de la CPS sont périodiquement évalués en interne et en concertation avec les partenaires du développement, ainsi que dans le cadre des évaluations externes effectuées au cours de la dernière année de mise en œuvre des plans stratégiques.

Échelon	Planification	Suivi-évaluation	Compte rendu
Monde/région/pays	Conventions internationales ; déclarations et cadres régionaux et plans nationaux de développement durable	Indicateurs minima du développement national (IMDN)	Rapports sur les OMD et les IMDN Rapport relatif au Plan pour le Pacifique
Organisation	Plan stratégique directeur de la CPS Budget annuel de la CPS	Cadre de résultats de la CPS Évaluations axées sur des questions plurisectorielles	Rapport annuel du Directeur général à la Conférence et au CRGA Rapport annuel de la CPS Examen du Plan directeur Rapports sur les questions intersectorielles
	Stratégies conjointes de pays	Cadre de résultats et évaluation des stratégies conjointes de pays	Rapports annuels par pays et évaluation de sortie des stratégies
Divisions	Plans stratégiques, programmes de travail et budgets annuels des divisions	Cadres de résultats des divisions (aligné sur le Plan stratégique directeur et les stratégies conjointes de pays)	Rapports annuels des divisions au CRGA Rapports annuels des divisions Données des rapports des divisions utilisées dans les rapports annuels sur la mise en œuvre des stratégies conjointes de pays
Projets	Plans d'activités	Cadres de résultats relatifs aux projets et évaluation desdits projets	Rapports sur les projets à présenter aux bailleurs de fonds
Agents	Plans de travail individuels élaborés au titre du Système d'amélioration des résultats	Cadre d'évaluation des résultats individuels défini au titre du Système d'amélioration des résultats	Évaluations annuelles des résultats individuels conduites au titre du Système d'amélioration des résultats

4. Capacité de la CPS à mettre en œuvre le Plan stratégique directeur

Structure

Dans le cadre du positionnement de la CPS pour l'avenir et à la suite des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation externe indépendante, la CPS entend recruter un Directeur général adjoint (Direction des programmes), chargé de superviser l'ensemble des divisions techniques. Le but est de favoriser la collaboration interdivisions en vue de décupler et d'approfondir l'impact des activités sectorielles et plurisectorielles. Outre la direction élargie de l'Organisation, une équipe restreinte de direction s'attachera à braquer régulièrement les projecteurs sur les problématiques institutionnelles. La haute direction comprend ainsi le Directeur général, les trois Directeurs généraux adjoints et le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique.

Organigramme de la CPS

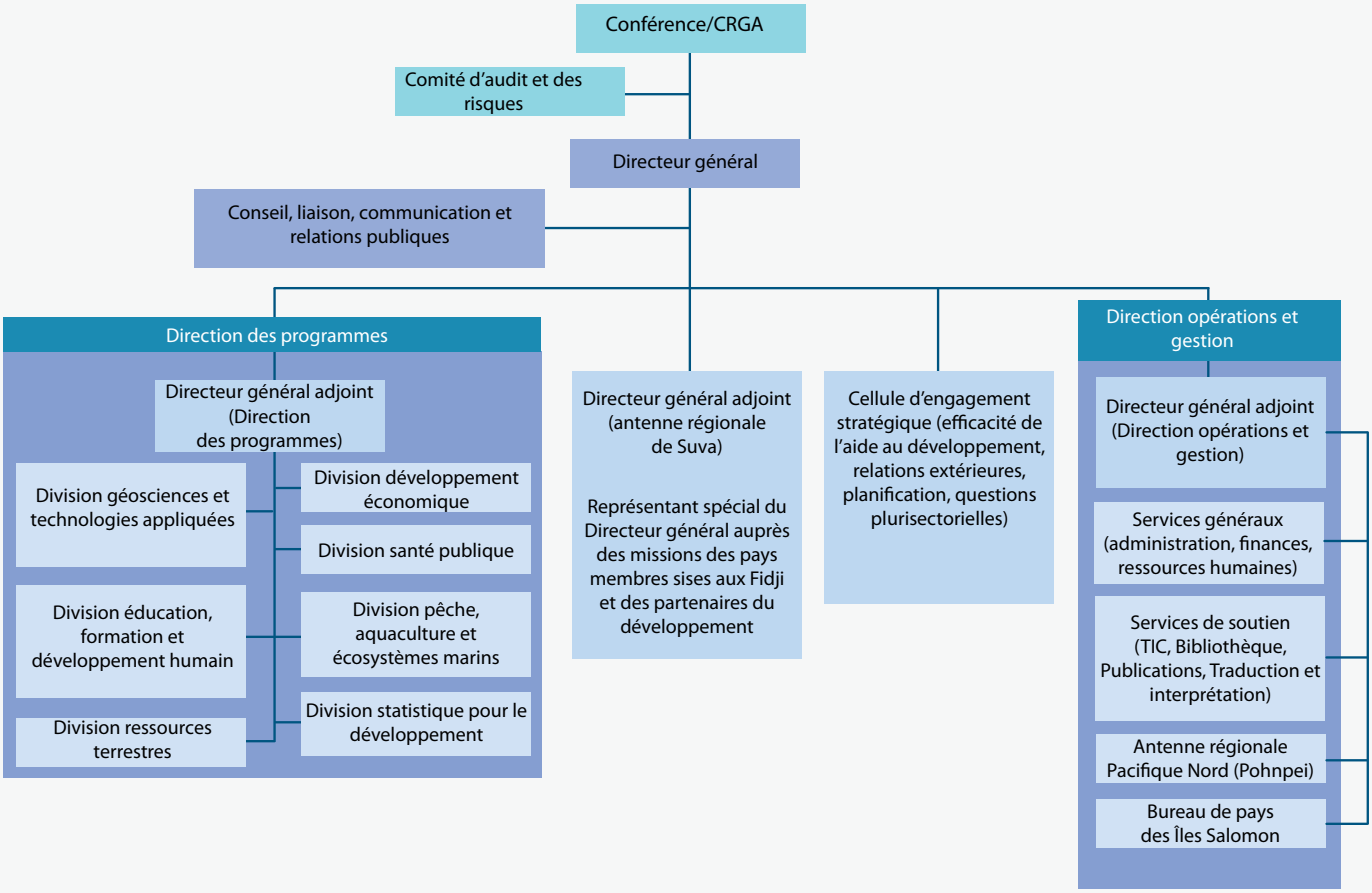

Divisions techniques

Les prestations de services de la CPS sont assurées par sept divisions techniques, lesquelles collaborent également sur des priorités plurisectorielles (voir section qui suit). Le tableau ci-dessous dresse la liste des divisions de la CPS et indique leurs principales composantes. Un aperçu succinct des principaux secteurs d'intervention de chaque division figure en annexe 1.

Des solutions intégrées en réponse aux priorités plurisectorielles

Forte d'un large éventail de compétences spécialisées, la CPS peut proposer des solutions intégrées en réponse aux problématiques pour lesquelles une intervention plurisectorielle s'impose.

Pour ce faire, nous avons dû revoir notre façon d'agir, notamment décloisonner les disciplines techniques et privilégier la programmation et l'exécution d'activités conjointes, pour plus d'efficacité. Cette démarche permet de renforcer les synergies internes au sein de la CPS, de répondre aux attentes des partenaires du développement en quête de solutions intégrées et d'obtenir des résultats plus complets pour les pays océaniens à l'échelon national.

Au cours de la période 2013–2015, la CPS entend s'attaquer en priorité à plusieurs problématiques plurisectorielles, dont le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, l'égalité des sexes, les maladies non transmissibles, les statistiques nationales et régionales, et les droits de la personne. Des interventions sont également prévues dans les domaines suivants : sécurité alimentaire et hydrique, urbanisation, gestion intégrée des écosystèmes, jeunesse et culture.

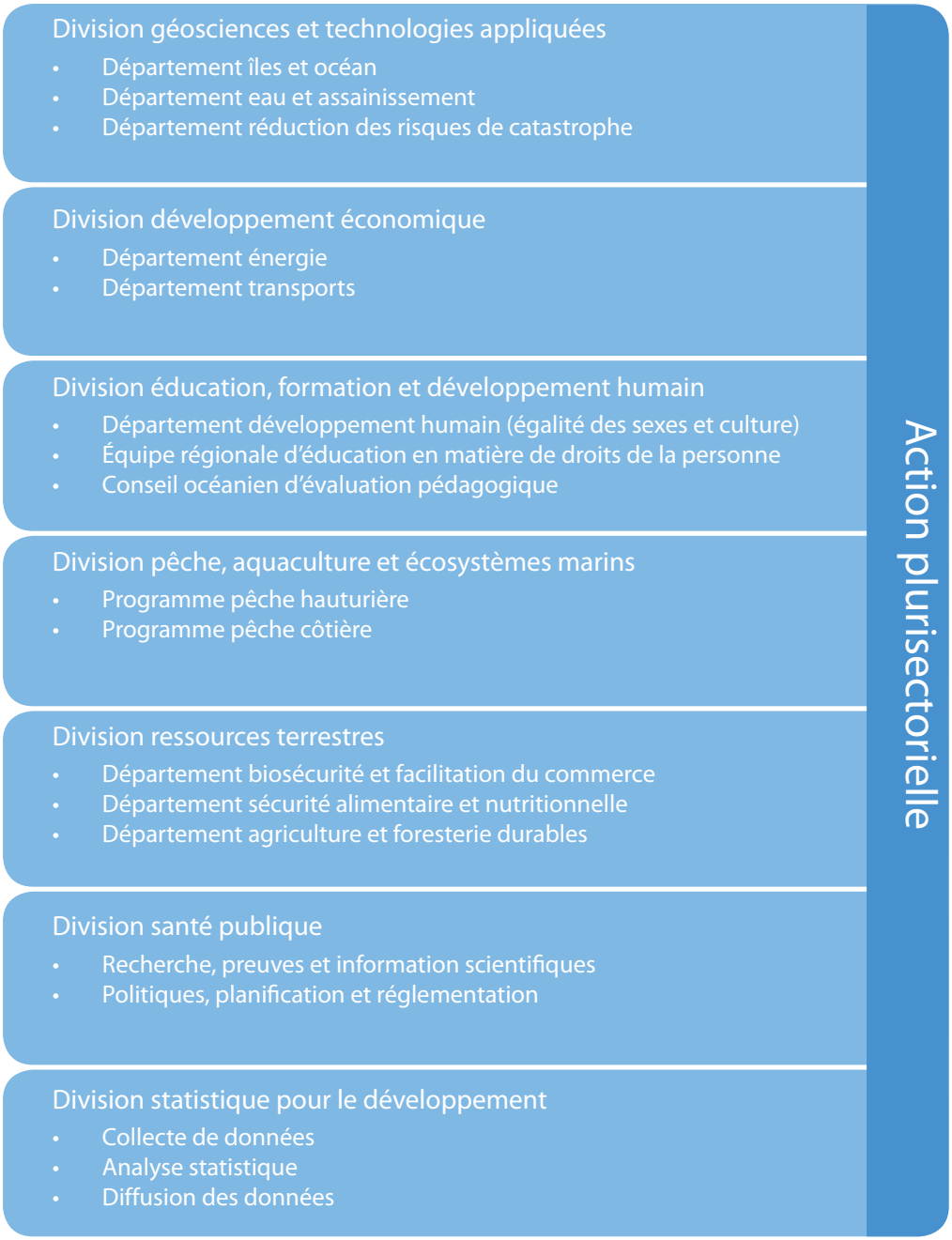

À titre d'exemple, le dossier de la sécurité alimentaire mobilise la Cellule d'engagement stratégique (coordination), la Division santé publique (nutrition), la Division ressources terrestres (fourniture de semences acclimatables, production alimentaire, biosécurité/ lutte contre les espèces envahissantes et commerce), la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (production alimentaire), la Division éducation, formation et développement humain (nutrition et animation socioéducative), la Division développement économique (transports - accès - et énergie - bois de chauffage, électricité, gaz), la Division statistique pour le développement (indicateurs et suivi, systèmes d'information et statistiques commerciales), ainsi que la Division géosciences et technologies appliquées (préparation aux catastrophes et eau).

Le tableau ci-dessous illustre l'avantage comparatif que possède la CPS lorsqu'il s'agit de proposer des solutions intégrées.

Rôle des divisions techniques de la CPS au regard des priorités plurisectorielles

Problématiques plurisectorielles		Actions prioritaires au cours de la période de référence
Priorités	**Égalité des sexes**	Renforcer la capacité des populations insulaires océaniennes à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes - à approfondir pendant la période de référence
	Défense des droits de la personne et prise en compte des intérêts des personnes handicapées	Aider les États et Territoires insulaires océaniens à respecter leurs obligations et les conventions applicables Promouvoir les droits de la personne au sein de l'ensemble des services de la CPS et sensibiliser l'opinion à la question de la défense des intérêts des personnes handicapées dans le contexte du développement
	Réduction des risques et adaptation au changement climatique	Renforcer la capacité des populations insulaires océaniennes à faire face au changement climatique
	Statistiques nationales et régionales	S'assurer que les données statistiques nationales et régionales sont accessibles et utilisées
	MNT	Élaborer une stratégie impliquant l'ensemble des services de l'Organisation en vue d'aider au mieux les États et Territoires insulaires océaniens à affronter la crise des MNT
Domaines d'intervention supplémentaires	**Sécurité alimentaire et hydrique**	Élaborer un ensemble de « solutions globales et intégrées » visant à lutter contre l'insécurité alimentaire
	Urbanisation	Aider les États et Territoires insulaires océaniens à trouver des solutions, en collaboration avec d'autres organisations, dont l'ONU, dans l'optique de contribuer de façon tangible à la mise en œuvre du Programme en faveur des villes du Pacifique
	Gestion intégrée des écosystèmes	Privilégier le concept de gestion écosystémique en vue de parvenir à un juste équilibre entre la conservation des ressources et leur mise en valeur
	Jeunesse	Mieux prendre en compte les préoccupations des jeunes dans le cadre de programmes ciblés, axés notamment sur la santé publique et le changement climatique
	Culture	Favoriser la reconnaissance des valeurs et des normes culturelles comme élément de contexte indissociable du développement

Deux exemples de domaines nécessitant une action plurisectorielle (maladies non transmissibles et changement climatique/réduction des risques de catastrophe) sont présentés de manière détaillée ci-dessous et mettent en évidence l'avantage comparatif que détient la CPS. Pour chacun d'entre eux, les buts, objectifs et indicateurs de résultats sont décrits en section 5.

Exemple 1 : Maladies non transmissibles (MNT)

Soixante-quinze pour cent des décès enregistrés chez les adultes d'Océanie sont causés par des MNT telles que les cardiopathies, le diabète et le cancer. L'augmentation rapide de leur incidence s'explique par les déséquilibres alimentaires, le tabagisme, la consommation d'alcool et la sédentarité liée à l'évolution des modes de vie et à l'urbanisation. Or, de nombreux facteurs influant sur l'alimentation, les conditions de vie, le travail et les loisirs des Océaniens sont presque entièrement extérieurs au secteur de la santé.

De même, c'est en dehors du secteur sanitaire qu'il faut chercher bon nombre des solutions, qu'il s'agisse de la législation sur l'alcool et le tabac ou l'importation d'aliments à forte teneur en lipides, glucides et sel (organes législatifs), de l'importation de marchandises (ministères du commerce et secteur privé), des droits et tarifs douaniers (ministères des finances), de l'élaboration des programmes d'enseignement (ministères de l'éducation), ou encore de la pratique d'une activité physique et de l'adoption de modes de vie sains (communauté tout entière).

La CPS est exceptionnellement bien placée pour mener une intervention plurisectorielle en matière de prévention et de lutte contre les MNT. Sa mission d'information, d'appui et de conseil technique est en effet déclinée dans de multiples secteurs par ses divisions santé, pêche, ressources terrestres, éducation et formation, et statistique pour le développement. Une action conjointe des divisions pêche et ressources terrestres axée sur l'amélioration de l'offre et de la consommation de poisson et de produits agroalimentaires locaux pourrait être particulièrement bénéfique pour la santé des populations de la région.

Exemple 2 : Changement climatique/réduction des risques de catastrophe

La CPS collabore avec des organisations partenaires membres du CORP pour lutter contre les effets du changement climatique et réduire les risques de catastrophe en Océanie. Il est essentiel de bien connaître les risques et de les maîtriser, pour prévenir la survenue ou atténuer l'impact de phénomènes tels que les catastrophes naturelles et les épidémies. Il en va de même pour l'élaboration, la planification et la mise en œuvre de nombreuses stratégies d'adaptation au changement climatique.

Le changement climatique entrave de diverses manières la capacité des États et Territoires insulaires océaniens à atteindre leurs objectifs de développement. Des perturbations climatiques ont déjà été observées dans la région et d'autres évolutions importantes sont à prévoir au cours des décennies à venir. La hausse des températures, les variations des régimes de précipitations, la formation de tempêtes tropicales plus puissantes, l'élévation du niveau de la mer, la multiplication et l'intensification des épisodes de sécheresse et des inondations, ainsi que les changements dans la présence de ravageurs et de maladies auront probablement des effets notables sur la santé et les moyens de subsistance des populations de la région. Les risques climatiques doivent être gérés avec efficacité dans tous les secteurs et des mesures adéquates d'adaptation et de gestion des risques doivent être pleinement intégrées aux plans et aux programmes de développement sectoriels.

À cet égard, la CPS a déjà pris diverses mesures, dont la mise en place de mécanismes internes de coordination et de suivi communs à l'ensemble de ses divisions et départements, l'organisation de missions interdivisions de consultation et d'appui technique à l'échelon national, et la collaboration avec les États et Territoires insulaires membres et d'autres partenaires du développement en vue d'articuler et de mettre en œuvre des projets plurisectoriels d'adaptation au changement climatique. La CPS a également mobilisé des ressources financières considérables pour étendre l'assistance qu'elle propose à ses membres dans le domaine du changement climatique.

Un appui est fourni à cet égard dans le cadre de deux projets communautaires plurisectoriels menés à Lifuka (Tonga) et dans la province de Choiseul (Îles Salomon), l'objectif étant de réduire la vulnérabilité au climat en s'attaquant simultanément à différents secteurs et de cibler une zone géographique particulière pour un impact optimal.

L'Organisation s'est attelée à l'importante tâche qui consiste à fusionner ses activités de soutien dans les domaines du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe de manière à proposer une approche unique et intégrée, étant entendu que la réduction des risques ne se limite pas aux seuls risques climatiques. L'un des objectifs du présent Plan directeur est d'asseoir et de poursuivre le travail d'intégration interinstitutions qui a été engagé, et d'inscrire les meilleures pratiques en matière de changement climatique et de gestion des risques de catastrophe dans l'ensemble des programmes et activités futurs de la CPS.

Budget

En 2012, le budget annuel de la CPS s'élevait à environ 106 millions d'UCOM. Ses recettes proviennent des contributions statutaires des membres, auxquelles s'ajoutent les fonds alloués aux programmes et aux projets. Ce budget devrait demeurer inchangé durant la période couverte par le Plan. Conformément aux recommandations figurant dans le rapport d'évaluation externe indépendante, la CPS s'emploiera à relever son budget ordinaire, défini comme le montant des recettes requises pour financer les capacités fondamentales permettant de gérer l'Organisation en toute efficience et efficacité (gouvernance, direction, soutien aux divisions, compétences techniques, matière grise et capacité de programmation, services fondamentaux, etc.). Comme indiqué dans la partie intitulée « Agir autrement », il est également prévu de constituer un groupe de services dits « d'intérêt général » et financés comme tels. La composition escomptée du budget de la CPS est décrite ci-dessous. Le budget ordinaire 2015 est estimé à 42 millions d'UCOM. Les frais généraux de l'Organisation, tous services confondus, s'élèvent à près de 15 % (2012).

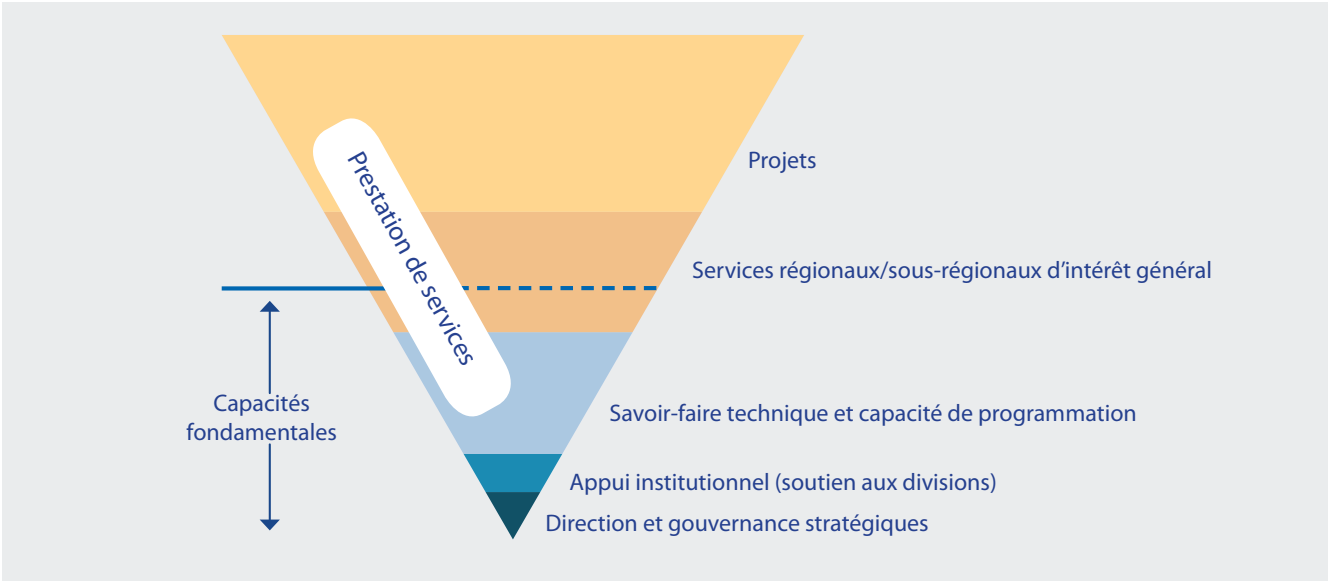

Risques pesant sur la mise en œuvre du Plan

Durant la période couverte par le Plan, le Comité d'audit et des risques, établi par le CRGA, assurera sa mission de surveillance afin d'améliorer les procédures internes d'audit et de gestion des risques. Bien que de nombreux risques pèsent sur le développement en Océanie, deux d'entre eux, de nature institutionnelle, représentent une grave menace pour la CPS au cours de la période considérée :

- La CPS risque de ne pas atteindre les objectifs fixés concernant le financement du budget ordinaire. Un tel échec pourrait affecter sensiblement la capacité de la CPS à tenir les objectifs du Plan en matière de développement institutionnel.
- La CPS risque de ne pas pouvoir recruter un nombre suffisant de spécialistes qualifiés, pourtant indispensables à l'exécution des services fournis par l'Organisation (problèmes de financement, manque de compétitivité salariale, considérations géographiques). Le personnel de la CPS étant la force vive de l'Organisation, l'incapacité de recruter des agents talentueux freinerait également la capacité de celle-ci à tenir les objectifs du Plan.

Des stratégies visant à atténuer les risques précités sont intégrées dans les buts de l'Organisation, tels que décrits dans le présent document, et assorties de cibles à atteindre, indiquées dans le cadre de résultats (section 5).

5. Cadre de résultats de la CPS – mesurer l'impact de notre action

Les tableaux 1 et 2 ci-dessous présentent les grands traits du cadre de résultats de la CPS.

Le tableau 1 décrit les effets à moyen terme que la CPS espère obtenir au regard des objectifs stratégiques définis dans les plans des divisions, et reprend quelques-uns des indicateurs clés permettant de mesurer les résultats obtenus. Il ne s'agit pas de dresser une liste exhaustive des activités menées par la CPS et des indicateurs de performance y afférents, mais de proposer une synthèse pour chaque objectif stratégique retenu. Les indicateurs clés mentionnés ci-dessous (assortis de points de repère et d'objectifs à atteindre) aideront à suivre les progrès accomplis. Des cadres de résultats sectoriels détaillés (contenant d'autres indicateurs de performance) seront élaborés puis intégrés dans les plans stratégiques de chaque division. Les indicateurs seront complétés par une évaluation des réalisations attendues à l'échelon national et inscrites dans les stratégies conjointes de pays. Le tableau 2 contient des indicateurs clés permettant de mesurer les progrès enregistrés au regard des priorités de l'Organisation.

Tableau 1. Cadre de résultats afférent aux objectifs stratégiques des grands secteurs d'intervention de la CPS

Effets escomptés à moyen terme dans les États et territoires insulaires océaniens (ÉTIO) ciblés par les programmes de la CPS	Indicateurs de performance (liés en tout ou partie à l'action de la CPS)	Points de repère	Objectifs (fin 2015)
Ressources terrestres, agricoles et forestières			
1. Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Nombre d'ÉTIO dotés de systèmes agricoles plus durables et diversifiés pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Résultats présentés au CRGA (2013)	6 ÉTIO
2. Amélioration de la gestion des ressources terrestres, agricoles et forestières	Nombre d'ÉTIO dotés de politiques, stratégies, lois ou plans nouvellement adoptés/révisés portant sur la gestion des ressources terrestres, agricoles ou forestières	Stratégies de gestion des ressources agricoles (4 ÉTIO) et stratégies de gestion des ressources forestières (4 ÉTIO)	6 ÉTIO
3. Développement du commerce de produits agricoles et forestiers	Augmentation des recettes tirées des échanges commerciaux entre petites entreprises bénéficiant du soutien et de l'assistance de la CPS en matière de promotion commerciale (exprimée en %)	Recettes 2013	Augmentation de 10 %
	Augmentation du volume des échanges commerciaux entre entreprises bénéficiant du soutien et de l'assistance de la CPS en matière de commerce (exprimée en %)	Recettes 2013	Augmentation de 10 %
	Capacité améliorée des ÉTIO à mettre en place des initiatives efficaces et coordonnées en matière de biosécurité (exprimée en nombre d'ÉTIO ayant conduit au moins une analyse du risque phytosanitaire)	Résultats présentés au CRGA (2013)	Au moins 5 ÉTIO
Énergie			
4. Amélioration de l'accès à des services abordables et efficients dans le secteur de l'énergie	Augmentation de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité	9 ÉTIO disposent d'un accès à plus de 50 % (dernière enquête en date, 2009)	2 ÉTIO supplémentaires disposent d'un accès à plus de 50 %
	Nombre d'ÉTIO enregistrant une augmentation d'au moins 10 % de la proportion d'électricité d'origine renouvelable	4 ÉTIO (2009)	2 ÉTIO supplémentaires
Transports			
5. Amélioration de l'accès à des services sûrs, abordables et efficients dans le secteur des transports	Nombre d'ÉTIO dotés de législations nationales applicables, transposant les amendements récents aux obligations maritimes internationales	Législation nationale en place dans 9 ÉTIO	9 ÉTIO disposent d'une législation nationale pertinente et intégrant les amendements récents
	Nombre d'ÉTIO ayant adopté une politique ou une loi, nouvelle ou révisée, en vue de promouvoir la sécurité des transports maritimes intérieurs	2 ÉTIO	5 ÉTIO
Pêche			
6. Meilleure gestion des pêcheries côtières en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement	Nombre de nouveaux plans de gestion fondés sur des données scientifiques, appliqués aux pêcheries gérées à l'échelon national	Données à la fin 2011 : 10 plans de gestion en vigueur dans 6 ÉTIO	8 nouveaux plans de gestion
	Nombre d'ÉTIO dotés de programmes durables de mouillage de DCP destinés à renforcer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations	Assistance à 10 ÉTIO	7 ÉTIO dotés de programmes durables, avec collecte de données
	Nombre de nouveaux systèmes de production aquacole passant en phase opérationnelle et nombre d'entreprises créées ou élargies avec le soutien de la CPS	Aide à 3 nouvelles entreprises et à un groupement	Trois à quatre entreprises viables par an

Effets escomptés à moyen terme dans les États et territoires insulaires océaniens (ÉTIO) ciblés par les programmes de la CPS	Indicateurs de performance (liés en tout ou partie à l'action de la CPS)	Points de repère	Objectifs (fin 2015)
7. Meilleure gestion des pêcheries hauturières en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement	Acceptation des résultats des évaluations des stocks de thonidés par le comité scientifique de la WCPFC, à sa session annuelle, comme indiqué dans le procès-verbal des réunions ; avis favorable des pairs	Évaluations 2009-2012 : toutes acceptées ; première évaluation par les pairs favorable	Évaluations futures acceptées ; une à deux nouvelles validations par un panel scientifique attendues
	La couverture des opérations de pêche par les observateurs atteint les taux convenus à l'échelon régional et les normes de qualité des données sont respectées	La cible régionale visant une couverture de 100 % des opérations de pêche des senneurs est atteinte depuis 2010, et 14 des 23 programmes nationaux d'observation ont été audités avec succès	Couverture intégrale des senneurs maintenue ; suivi de la couverture des palangriers mis en place ; transmission des données améliorée
	Nombre d'ÉTIO qui soumettent leurs estimations de prises annuelles et leurs données opérationnelles de prises et d'effort à la WCPFC avant le 30 avril	Estimations annuelles 2011 : 16/17 ; prises/effort 2011 : 14/16	Taux de soumission maintenu au-dessus de 90 % pour les deux types d'ensembles de données en 2013/2014
	Modèles écosystémiques opérationnels et utilisés pour définir des mesures de gestion à référence spatiale et des indicateurs de l'état de l'écosystème	2011 - Le modèle SEAPODYM est opérationnel pour trois des quatre espèces ; le modèle ECOPATH est opérationnel	Fonctionnalité améliorée, données de marquage intégrées, modèle thon jaune achevé
Santé publique			
8. Amélioration de la qualité des services de santé publique en vue d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine de la santé	Nombre d'ÉTIO dont la législation nationale s'est rapprochée des dispositions de la Convention-cadre pour la lutte antitabac grâce à l'assistance fournie par la CPS dans le domaine législatif et politique	Niveaux de conformité variables parmi les ÉTIO	14 ÉTIO
	Nombre d'ÉTIO qui appliquent pleinement la stratégie globale de prévention et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles recommandée dans le Pacifique	10 ÉTIO	16 ÉTIO
	Nombre d'ÉTIO qui réalisent des tests de confirmation de la sérologie VIH dans des laboratoires nationaux de niveau 1	14 ÉTIO	18 ÉTIO
9. Renforcement de la capacité des ÉTIO à agir sur les déterminants socioéconomiques des MNT	Nombre d'ÉTIO dotés de politiques et de lois améliorées traitant des déterminants socioéconomiques des MNT (légilsation sur l'alcool et l'importation d'aliments à forte teneur en lipides, glucides et sel ; éducation ; exercice et hygiène de vie ; etc.)	4–5 ÉTIO	10 ÉTIO
10. Renforcement des capacités en épidémiologie d'intervention aux échelons national et régional	Nombre de spécialistes de l'épidémiologie d'intervention et de techniciens de niveau intermédiaire inscrits et bénéficiant de formations de perfectionnement aux échelons national et régional	Pas de programme adapté de formation en épidémiologie d'intervention en 2013	Groupe de spécialistes de l'épidémiologie d'intervention et 5–10 techniciens épidémiologistes bénéficiant d'une formation, achevant un projet de terrain et/ou diplômés de l'Université nationale des Fidji
	Nombre d'équipes nationales EpiNet (équipes pluridisciplinaires nationales/territoires d'intervention en cas d'épidémie) formées et combinant plusieurs disciplines (examen clinique, analyses de laboratoire et épidémiologie) pour l'investigation des événements de santé publique, le diagnostic et la notification	Pas de formation destinée aux équipes nationales EpiNet depuis 5 ans	Deux tiers des équipes nationales EpiNet formées et communiquant les résultats des investigations des événements de santé publique
11. Meilleure connaissance et compréhension des maladies prioritaires ciblées par le Réseau océanien de surveillance de la santé publique	Programme de recherche opérationnelle approuvé par la région et mis en œuvre en continu	Pas de programme de recherche opérationnelle à l'heure actuelle ; envirion une publication validée par un comité scientifique par an	5 projets de recherche opérationnelle en cours 5 articles sur le programme de recherche opérationnelle publiés

Effets escomptés à moyen terme dans les États et territoires insulaires océaniens (ÉTIO) ciblés par les programmes de la CPS	Indicateurs de performance (liés en tout ou partie à l'action de la CPS)	Points de repère	Objectifs (fin 2015)
12. Meilleure coordination des activités de LabNet à l'échelon régional (réseau de services de laboratoires de santé publique à trois étages)	Nombre de laboratoires régionaux de référence de niveau 2 pleinement opérationnels	Deux laboratoires de niveau 2 sont opérationnels	Quatre laboratoires de niveau 2 pleinement opérationnels
Géosciences			
13. Élaboration de cadres législatifs et stratégiques régionaux sur les ressources minérales, meilleure compréhension des gisements et gestion responsable des activités d'exploration et d'extraction minières	Nombre d'ÉTIO dotés d'une politique solide sur les ressources minérales effectivement appliquée et destinée à réglementer l'exploration et l'extraction minières dans le respect des meilleures pratiques	Résultats présentés au CRGA (2013)	Résultats présentés au CRGA (2013)
14. Établissement de références et recueil de données en géophysique marine, océanographie et sciences du littoral et diffusion de ces produits aux ÉTIO afin d'améliorer la prise de décision	Nombre d'ÉTIO qui adoptent/utilisent les produits/services de la CPS, générés à partir du travail sectoriel de la CPS (produit/service sur mesure, déterminé au cas par cas à partir d'une évaluation préliminaire des besoins des pays)	Résultats présentés au CRGA (2013)	Résultats présentés au CRGA (2013)
15. Recueil et gestion des données et de l'information géoscientifiques	Hausse du nombre de demandes régionales portant sur la visualisation, le téléchargement et l'analyse des données	Résultats présentés au CRGA (2013)	Résultats présentés au CRGA (2013)
Eau et assainissement			
16. Amélioration de l'accès durable des communautés océaniennes à une eau potable et à des services d'assainissement de base	Nombre d'ÉTIO où la proportion de personnes privées d'un accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base a été réduite	Données 2012 du Programme commun OMS/UNICEF et recensements nationaux	18 ÉTIO
17. Renforcement de la capacité des ÉTIO à gérer et à protéger durablement leurs ressources en eau douce	Nombre d'ÉTIO où les capacités de gestion et de protection durables des ressources en eau douce ont été améliorées de façon tangible et démontrable	Résultats présentés au CRGA (2013)	22 ÉTIO
18. Meilleure résilience des ÉTIO face aux impacts du changement climatique et des catastrophes dans le secteur de l'eau	Nombre d'ÉTIO où le secteur de l'eau renforce sa participation et sa contribution aux efforts nationaux de réduction des risques de catastrophe, d'intervention et d'adaptation au changement climatique	Résultats présentés au CRGA (2013)	22 ÉTIO
Changement climatique et gestion des risques de catastrophe (GRC)			
19. Renforcement des capacités des populations insulaires océaniennes à faire face avec efficacité au changement climatique et aux catastrophes	Nombre d'ÉTIO qui, grâce aux conseils/formations scientifiques de la CPS, sont mieux à même de mettre en œuvre leurs politiques et plans nationaux d'action climatique/GRC (indicateurs détaillés à préciser)	Capacités institutionnelles faibles dans les ÉTIO	14 ÉTIO
20. Amélioration de la compréhension et de la gestion des aléas/risques environnementaux, des ressources hydriques et géologiques, et des environnements géologiques fragiles	ÉTIO mieux à même d'établir des politiques et plans d'action climatique/GRC en s'appuyant sur des bases factuelles (indicateur mesuré par le nombre d'entrées sur le Portail océanien d'information sur les catastrophes et dans les systèmes d'information connexes, à savoir le Portail des projets de RRC, DesInventar, etc.)	Résultats présentés au CRGA (2013)	Résultats présentés au CRGA (2013)
	Nombre de profils nationaux de risques améliorés à partir de modèles des aléas et des risques et d'évaluations quantitatives des risques	Résultats présentés au CRGA (2013)	Résultats présentés au CRGA (2013)
21. Intégration de la GRC et de l'action climatique dans les processus de développement	Élaboration d'une stratégie régionale intégrée de GRC et d'action climatique, présentée pour examen au CRGA en 2014 et au Sommet du Forum en 2015	Discussions préliminaires	En place d'ici 2015
Égalité des sexes			
22. Renforcement des moyens d'intervention des populations océaniennes pour une plus grande égalité entre hommes et femmes et l'émancipation des femmes	Nombre d'ÉTIO dotés d'une législation conforme à la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (CEDEF)	Moins de la moitié des ÉTIO	Plus de la moitié des ÉTIO
	Intégration de la dimension du genre dans les programmes de la CPS	Divers degrés d'intégration dans les programmes de la CPS	Meilleure intégration dans les programmes ciblés
	Moyens dont dispose la CPS pour collaborer avec les membres à l'analyse, au ciblage et à l'étude des grandes questions associées au genre dans le Pacifique	Programme actuel sur le genre	Moyens renforcés en vue d'agir sur les questions de genre retenues par le CRGA en 2015

Effets escomptés à moyen terme dans les États et territoires insulaires océaniens (ÉTIO) ciblés par les programmes de la CPS	Indicateurs de performance (liés en tout ou partie à l'action de la CPS)	Points de repère	Objectifs (fin 2015)
Statistique pour le développement			
23. Accessibilité et utilisation de données statistiques nationales et régionales	Intégration accrue des statistiques nationales officielles dans les politiques, plans d'action et budgets des pays océaniens, et dans les rapports statistiques régionaux et internationaux (par ex., rapport régional de suivi des OMD)	Résultats présentés au CRGA (2013)	Résultats présentés au CRGA (2013)
	Nombre de services de la statistique des ÉTIO utilisant les méthodes régionales uniformisées, dont le jeu minimum de questions de recensement, la méthode régionale normalisée d'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages et les classifications statistiques (Nomenclature océanienne des fonctions de la consommation individuelle – PACCOICOP)	Nouveaux outils depuis 2011–2012	Adoption par les deux tiers des services nationaux de la statistique des ÉTIO
	Nombre de visites et de téléchargement d'usagers des ÉTIO sur le site Web des indicateurs minima du développement national (IMDN) de la CPS	Base de données des IMDN lancée en novembre 2012	Utilisation régulière par les ÉTIO, comme indiqué par le nombre trimestriel de visites et de téléchargements par pays
Alphabétisation et éducation			
24. Amélioration de la qualité de l'enseignement	Cadre de résultats amélioré, mis en place pour mesurer le travail de la CPS dans le secteur de l'éducation	Évaluation 2013 du SPBEA en vue de guider l'élaboration du nouveau plan stratégique du SPBEA	Cadre de résultats précisé pour mesurer le travail de la CPS dans le secteur de l'éducation
Droits de la personne			
25. Plus grand respect des normes et obligations internationales relatives aux droits de la personne	Nombre d'ÉTIO dotés de lois, politiques et pratiques améliorées pour un meilleur respect des normes internationales relatives aux droits de la personne	Degré d'application des droits de la personne par pays, tel que défini par les rapports de pays présentés dans le cadre de l'Examen périodique universel	2 ÉTIO supplémentaires adoptent des traités visant à protéger les droits civiques et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels ; 3 ÉTIO supplémentaires adoptent un traité pour protéger les personnes handicapées
Jeunesse			
26. Amélioration de la mise en œuvre du Cadre océanien pour l'épanouissement des jeunes afin d'accroître les perspectives et acquis du développement pour les jeunes	Intégration des questions relatives aux jeunes dans les programmes de la CPS	Divers degrés d'intégration dans les programmes de la CPS	Meilleure intégration dans les programmes ciblés (ex. : santé publique et changement climatique)
Culture			
27. Renforcement du secteur culturel dans les ÉTIO	Préparatifs du douzième Festival des arts du Pacifique engagés avec l'appui technique plurisectoriel de la CPS	Préparatifs en cours	Préparatifs lancés avec succès et avec l'aval du Conseil des arts et de la culture du Pacifique
	Nombre d'ÉTIO mettant en œuvre des politiques culturelles nationales	2 ÉTIO	6 ÉTIO

Tableau 2. Cadre de résultats afférent aux priorités de la CPS

Effets escomptés à moyen terme	Indicateurs	Points de repère	Objectifs (fin 2015)
Mieux adapter l'offre de services et resserrer les liens de partenariat avec les membres insulaires			
1. Mise en place d'un processus amélioré et renforcé d'élaboration des stratégies conjointes de pays	Nouveau processus en place et programmation des prochaines révisions	Discussions préliminaires	CRGA 43, novembre 2013
2. Stratégies de pays accompagnées d'un cadre de résultats renforcé, fondé sur l'évaluation factuelle	Nombre d'ÉTIO dotés d'une stratégie de pays actualisée et améliorée, comprenant notamment un cadre renforcé de résultats	1–2, en cours	15 d'ici fin 2015
Mettre davantage l'accent sur les résultats dans le suivi-évaluation et les mécanismes de redevabilité			
3. Souci du résultat intégré de manière tangible dans les plans stratégiques et les rapports annuels des divisions, grâce à des cadres de résultats précis	Nombre de divisions dotées d'un plan stratégique axé sur les résultats et produisant des rapports annuels à l'aide d'un cadre de résultats précis	1–2	7 d'ici fin 2015
4. Évaluations de l'efficacité et de l'efficience de la contribution de la CPS aux différents piliers du développement et bilans constructifs au service de l'amélioration	Évaluations de programmes ciblés ou plurisectoriels achevées et accompagnées de recommandations/conclusions précises	Aucun calendrier institutionnel d'évaluation en place pour l'instant	Calendrier d'évaluation fonctionnel d'ici fin 2013
Créer une culture institutionnelle de l'apprentissage afin de favoriser l'amélioration continue et l'innovation			
5. Conduite d'activités régulières et ciblées d'apprentissage au sein de l'Organisation en vue de favoriser le partage d'expériences et d'enseignements entre les divisions	Nombre d'ateliers-débats organisés par les différents programmes de la CPS afin de partager et d'appliquer les enseignements tirés de leur expérience, de leurs évaluations et des expertises externes	Discussions préliminaires	En moyenne un par mois à Suva et Nouméa d'ici la fin 2015
Mettre en place des approches plurisectorielles plus cohérentes pour améliorer l'impact et l'efficacité de l'action de la CPS			
6. Collaboration effective entre les divisions et impact visible dans le traitement des problématiques plurisectorielles	Nombre de problématiques plurisectorielles pour lesquelles un bilan rétrospectif et prospectif a été dressé en vue d'améliorer la collaboration et l'impact des interventions	0	2 d'ici fin 2015
Promouvoir les collaborations pratiques avec des partenaires dignes d'intérêt pour une prestation de services plus efficace			
7. Amélioration de la coopération avec d'autres partenaires du développement pour la planification et la prestation de services dans les domaines utiles, aux échelons national et régional	Nombre d'évaluations de stratégies conjointes et/ou de programmes réalisées pour diagnostiquer le niveau de collaboration avec les partenaires du développement et améliorer, en conséquence, les impacts	1	3 d'ici fin 2015
8. Bilan régulier des conférences régionales et de la participation et la contribution de la CPS à celles-ci pour en améliorer l'impact et l'utilité	La direction et les divisions organisent les conférences par ordre de priorité et se concertent avec les partenaires du développement afin de réaliser des gains d'efficacité et des économies.	Discussions préliminaires	Priorités énoncées et exemples de coordination améliorée et de gains d'efficacité
Établir des partenariats durables avec les membres, les bailleurs et les organisations membres du CORP en vue de fournir des « services d'intérêt général » aux échelons régional et sous-régional			
9. Identification des services régionaux et sous-régionaux d'intérêt général que la CPS devrait fournir et établissement des partenariats nécessaires avec les membres et les bailleurs de fonds	Sous-ensemble de services d'intérêt général défini avec les membres et financements garantis auprès des bailleurs de fonds	Début des discussions préliminaires	Fin 2015
10. Augmentation de la stabilité financière	Le budget ordinaire offre toute la stabilité financière requise pour financer les fonctions essentielles de la CPS, notamment les fonctions de gouvernance et de gestion de l'Organisation et la mission d'appui aux programmes, qui doit leur permettre de fournir des services techniques clés	23 millions d'UCOM (2012)	42 millions d'UCOM d'ici fin 2015 (budget prévisionnel)

Effets escomptés à moyen terme	Indicateurs	Points de repère	Objectifs (fin 2015)
Privilégier les programmes prioritaires fédérateurs de grande portée et la multiplication des domaines d'excellence			
11. Réorganisation du vaste portefeuille de la CPS de façon à regrouper les projets (plus de 200) au sein de grands programmes ciblés	Nombre de grands programmes ciblés	À définir et à préciser	50 grands programmes ciblés d'ici fin 2015
12. Plus grande reconnaissance de la contribution de la CPS au développement des domaines d'excellence et d'innovation à l'échelon régional, dans des secteurs stratégiques	Couverture médiatique et reconnaissance de l'action de la CPS par les membres et partenaires du développement	Pas systématiquement couvert	Suivi annuel pour évaluer les progrès
13. Amélioration de la coordination du portefeuille de programmes de la CPS, notamment sur le plan de la conception, du financement et de la qualité d'exécution	Processus intégré pour le suivi centralisé des financements actuels et à venir, et notamment l'assurance de la qualité des demandes de financement	En cours d'élaboration	Achevé d'ici fin 2013
Améliorer les capacités essentielles des services de soutien de la CPS et la gouvernance			
14. Procédures budgétaires et d'information financière plus efficaces	Amélioration des procédures budgétaires et des mécanismes d'information financière de l'Organisation	Rapport annuel sur le budget	Comptes de gestion et rapport sur le budget annuel 2014 améliorés
15. Mise en place d'une direction dynamique et de services de soutien (TIC, ressources humaines et communication) adaptés aux besoins d'une organisation en quête permanente d'excellence	Stratégie d'optimisation du travail de la direction et des services de soutien mise en œuvre et appréciée (enquête de satisfaction du personnel)	Enquête de satisfaction du personnel 2011	Fin 2015
16. Renforcement de l'efficacité des systèmes de gouvernance de la CPS	Les membres examinent les systèmes de gouvernance pour s'assurer de leur pertinence à mesure que la CPS évolue	Système de gouvernance actuel du CRGA	Fin 2015
17. Réduction du volume de gaz à effet de serre produit par la CPS pour son fonctionnement et ses activités internes, et mise en œuvre de mesures de réduction des risques climatiques pesant sur les biens et le personnel de la CPS	Total des émissions d'équivalent dioxyde de carbone (CO_2)	1 719 tonnes d'équivalent CO_2 (pour le fonctionnement interne, en excluant les déplacements du personnel) en 2011	Réduction de 15 %
	Émissions d'équivalent CO_2 par membre du personnel	À préciser	Réduction de 15 %

Annexe 1 : Les divisions de la CPS

Les divisions techniques de la CPS élaborent leurs plans stratégiques dans le droit fil du Plan directeur.

Direction des programmes

Division géosciences et technologies appliquées

La Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) a, pour l'essentiel, été intégrée au sein de la CPS en 2010, devenant la Division géosciences et technologies appliquées.

L'objectif de la Division est de veiller à ce que les États et Territoires insulaires océaniens soient mieux à même de suivre et d'évaluer les ressources, les systèmes et les phénomènes naturels, d'assurer la gouvernance des ressources naturelles tout en les gérant et en les mettant en valeur, et de maîtriser les facteurs vulnérabilité et risques.

Le Département îles et océan mène des travaux dans un large éventail de secteurs liés à l'exploitation des ressources marines, côtières et insulaires, ainsi qu'aux sciences appliquées, et propose des capacités, des compétences et des outils techniques spécialisés. La principale mission technique du Département îles et océan est de collecter des données de référence (produits bathymétriques, limites maritimes, données océanographiques et géophysiques, données géodésiques, études géologiques et géomorphologiques). Il recueille entre autres des données environnementales de référence, par le biais d'activités telles que la cartographie des habitats des écosystèmes marins, la modélisation des phénomènes hydrodynamiques et l'observation du niveau de la mer et du littoral. Le Département îles et océan a également recours à des outils complémentaires tels que l'économie des ressources, la télédétection et les SIG, gère un atelier technique de plusieurs millions de dollars, qui apporte un soutien aux équipes techniques et scientifiques internes, ainsi qu'un appui direct aux pays membres, et s'emploie activement à sauvegarder et à gérer des données et des informations géoscientifiques, par l'intermédiaire de son système « Geonetwork ».

Le Département eau et assainissement prête un appui technique au travers d'actions de renforcement des capacités, de sensibilisation et de promotion, s'articulant autour de trois volets : i) ressources en eau – ce volet consiste à aider les pays membres à évaluer, à mettre en valeur, à gérer et à protéger leurs eaux de surface (y compris les eaux pluviales) ainsi que leurs eaux souterraines, en plaçant la gestion des ressources hydriques en cas de conditions climatiques extrêmes au centre de ses préoccupations ; ii) services de l'eau – ce volet consiste à aider les pays membres à améliorer leurs services d'assainissement et d'approvisionnement en eau de boisson, en encourageant l'adoption des meilleures pratiques internationales (plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau de boisson et gestion de la demande en eau) et en favorisant la collecte des eaux pluviales ; et iii) gouvernance de l'eau – ce volet consiste à prodiguer des conseils et à améliorer les régimes institutionnels de l'eau des pays, grâce à des méthodes telles que la gestion intégrée des ressources hydriques. Ses interlocuteurs nationaux sont notamment les services hydrologiques nationaux, les gestionnaires des ressources hydriques, les services publics de l'eau et de traitement des eaux usées, les organismes de réglementation compétents, les ministères chargés de la gestion de l'eau et les partenaires de la société civile.

Le Département réduction des risques de catastrophe a pour rôle d'apporter aux pays membres son concours et ses conseils techniques et stratégiques en vue du renforcement des pratiques en matière de gestion des risques de catastrophe (GRC). Il assure les services suivants : coordination des activités du Réseau océanien de partenaires pour la GRC ; animation de la Plateforme océanienne pour la GRC ; coordination de l'élaboration et de l'exécution des plans d'action nationaux sur la GRC ; évaluation de l'impact économique des catastrophes ; analyse des dépenses en faveur de la GRC prévues aux budgets des États et Territoires insulaires océaniens ; évaluation des aléas et des risques, notamment par le biais de la cartographie, de la modélisation et de la création de bases de données sur les risques et de profils de risques pour chaque pays ; conseil et appui techniques pour ce qui est des systèmes d'alerte précoce ; évaluation technique de l'impact post-catastrophe ; examen des instruments de gouvernance applicables à la GRC ; animation de cours de formation à la GRC ; offre de conseils techniques et d'une assistance pour la GRC à l'échelon local ; et conseil et appui techniques en vue du renforcement des systèmes nationaux de gestion des catastrophes.

Le Bureau du Directeur offre un soutien transversal à l'ensemble des Départements dans les domaines suivants : administration, finance, systèmes, bases de données, publications, communication, préparation de rapports et analyse économique. En 2012, la Division comptait environ 80 agents et disposait d'un budget annuel de quelque 11 millions d'UCOM.

Division développement économique

La Division développement économique est implantée à Suva (Fidji) et comprend les départements énergie et transports. L'objectif de la Division est de promouvoir un développement économique durable en œuvrant pour des services accessibles, abordables et performants, dont la sécurité et la sûreté sont garanties, dans les domaines de l'énergie et des transports.

En tant qu'entité chef de file chargée de coordonner le secteur énergétique océanien, le Département énergie donne des orientations afin que ce secteur figure parmi les grandes priorités régionales. Il assume les principales fonctions suivantes : coordonner et faciliter les activités menées dans le domaine énergétique ; conseiller les États et Territoires de la région en vue d'améliorer la planification et la gestion de leur secteur énergétique ; offrir des conseils sur le secteur pétrolier pour un approvisionnement plus équitable, plus propre, plus rentable et plus fiable ; promouvoir l'emploi productif des énergies renouvelables en faveur du développement économique et compléter et coordonner

la gestion de projets ; promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur des transports ; et coordonner les demandes de financement se rapportant au secteur régional de l'énergie et à l'atténuation des effets du changement climatique, ainsi que le suivi et l'évaluation du secteur de l'énergie. Les activités du Département s'inscrivent dans le droit fil du Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique (adopté par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum et entériné par les Ministres océaniens de l'énergie) et de son plan de mise en œuvre.

Le Département transports a pour principal objectif de coordonner l'évolution du secteur des transports maritimes et aériens dans la région océanienne, et de soutenir les objectifs prioritaires nationaux, notamment la mise en place de politiques des transports et de cadres réglementaires garantissant la sécurité et la sûreté des services de transport. Il assume les principales fonctions suivantes : favoriser l'encadrement, la gouvernance et la coordination efficaces du secteur, ainsi que l'établissement de partenariats ; appuyer la mise en place d'une véritable politique des transports et de cadres réglementaires et législatifs ; renforcer les capacités des moyens humains ; améliorer la desserte des communautés océaniennes, y compris dans les zones rurales et les îles reculées ; appuyer l'offre de services techniques efficaces pour garantir la sécurité et la sûreté des transports ; et suivre et évaluer le développement du secteur en Océanie. Les activités du Département s'inscrivent dans le droit fil du Cadre d'action relatif aux services de transport (entériné par les Ministres océaniens des transports) et de son plan de mise en œuvre.

Le Bureau du Directeur offre un soutien transversal à l'ensemble des départements de la Division développement économique dans les domaines suivants : administration, finance, bases de données, publications, communication, préparation de rapports et analyse économique. La Division compte environ 32 agents (en 2012) et dispose d'un budget annuel de quelque 7 millions d'UCOM.

Division éducation, formation et développement humain

La Division éducation, formation et développement humain fonde son action sur le fait que le développement durable ne dépend pas seulement de facteurs économiques ; il repose aussi sur des communautés fortes qui ont accès au savoir et à l'éducation, qui jouissent de moyens de subsistance convenables et qui exercent leurs droits fondamentaux, notamment celui de vivre à l'abri de toute violence physique. Il est composé des entités suivantes :

Le Département développement humain œuvre aux côtés des services de la CPS et des parties prenantes nationales, notamment les ministères, en vue d'intégrer pleinement la dimension du genre et la promotion de la culture dans toutes leurs activités. Entre autres fonctions, le Département travaille en partenariat avec le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'amélioration de la condition féminine à l'échelon régional ; conduit des travaux de recherche sur les violences sexistes et la maltraitance des enfants, et apporte un soutien en matière de prévention ; et offre un appui technique en faveur du développement des industries culturelles océaniennes, en travaillant en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en vue de définir des mesures de protection des droits de propriété intellectuelle dans le domaine culturel.

Le Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC), implanté à Suva, propose des formations ciblées en animation socioéducative afin de répondre aux besoins particuliers des femmes, des jeunes et des entreprises communautaires. Le CFEC fêtera son jubilé en 2013. En cinquante ans d'activité, le Centre a formé plus de 1 657 femmes des quatre coins de la région dans le cadre de son programme de formation à l'animation socioéducative, auxquelles s'ajoutent un vivier de 160 formateurs et conseillers en entreprise et chefs d'entreprise du Pacifique. Conformément aux recommandations de l'évaluation externe indépendante réalisée en 2012, les activités du CFEC seront intégrées à l'USP en janvier 2014.

L'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne assure des services de formation, de soutien technique, de conseil stratégique et de plaidoyer sur les questions relatives aux droits de la personne. Elle s'attache à renforcer les capacités des décideurs et des prestataires de services, en organisant des formations à l'intention des parlementaires, des juges et des magistrats, des juristes, des fonctionnaires et des membres de la société civile. L'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne aide les pays membres à ratifier et à mettre en œuvre les conventions internationales, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, avec le soutien du Département développement humain, à présenter les rapports y afférents et à satisfaire aux exigences de présentation de rapports en vue de l'examen périodique universel. Elle apporte également une assistance technique aux États et Territoires insulaires océaniens membres dans la rédaction de textes de loi sur des questions telles que la violence à l'égard des femmes (et d'autres membres de la famille) et le VIH/sida. De concert avec le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique, l'Équipe régionale cherche à concrétiser le projet de création d'une commission régionale des droits de la personne.

Le Secrétariat du Conseil océanien d'évaluation pédagogique (SPBEA) a été intégré au sein de la CPS en 2010, dans le cadre de la réforme institutionnelle régionale. Sa principale mission consiste à aider ses pays membres, en mettant en place des systèmes d'évaluation en vue de la délivrance de diplômes nationaux ou régionaux. Le SPBEA est l'autorité océanienne chargée de veiller à ce que l'évaluation soit mise au service de l'apprentissage et le gardien des niveaux de référence et des qualifications universitaires et professionnels dans la région du Pacifique. Il assure la délivrance de deux diplômes régionaux de fin d'études secondaires : le Pacific Senior Secondary Certificate (PSSC) et le South Pacific Form Seven Certificate (SPFSC). Il met également en œuvre le projet « Lire, écrire, compter », le projet relatif au Registre océanien des qualifications et des normes, ainsi que le programme d'étude comparative régionale pour de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation en Océanie (PaBER). En 2013, une étude sera réalisée afin de déterminer le futur rôle du SPBEA dans l'amélioration de la qualité de l'éducation dans le Pacifique.

La Division est dirigée par la Directrice générale adjointe (Suva), qui supervise et oriente toutes ses activités, avec l'aide des directeurs des cinq départements. En 2012, la Division comptait environ 70 agents et disposait d'un budget annuel de 6 700 000 UCOM.

Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins est installée à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) et comprend le Programme pêche hauturière et le Programme pêche côtière. Son objectif général est d'aider les États et Territoires insulaires océaniens à gérer durablement leurs ressources halieutiques, en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. La Division privilégie la gestion fondée sur des données scientifiques pour lutter contre le problème de la surpêche, qui ne cesse de s'aggraver.

Le Programme pêche hauturière a pour mission de veiller à ce que les pêcheries exploitant les ressources en thonidés, poissons à rostre et espèces associées de la région soient gérées dans un souci de viabilité économique et de préservation de l'environnement, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles. Il intervient dans quatre grands domaines d'activité.

La Section évaluation et modélisation des stocks effectue des évaluations des stocks de thonidés et d'autres espèces hauturières affectées par la pêche et prodigue des conseils en vue de faciliter la prise de décisions en matière de gestion. La Section suivi de la pêche hauturière se concentre sur la collecte de données sur les pêcheries, en privilégiant la formation des observateurs et le renforcement des programmes nationaux d'observation. La Section gestion des données traite l'énorme volume de données collectées sur chaque pêcherie et gère la base de données régionale, tandis que la Section suivi et analyse de l'écosystème se charge de produire des informations sur la biologie d'espèces clés et les écosystèmes qui les abritent, et gère le projet de marquage des thonidés, qui remporte un vif succès. Chacune de ces sections offre des services à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), à l'Agence des pêches du Forum (FFA) et à d'autres organismes régionaux, ainsi qu'un appui direct aux États et Territoires membres.

Le Programme pêche côtière s'emploie avant tout à assurer la gestion et la mise en valeur durables des ressources halieutiques côtières, littorales et aquacoles. Il axe ses efforts sur l'amélioration de la gestion des ressources littorales et propose des solutions permettant d'assurer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés côtières. Le Programme pêche côtière intervient dans trois grands domaines d'activité.

La Section science et gestion halieutiques côtières aide les pays membres à renforcer leurs capacités afin d'évaluer l'état des ressources littorales et à prendre des mesures de gestion appropriées, y compris des dispositions législatives, aux échelons national et local. La Section développement de la pêche côtière promeut le développement durable, notamment au travers de la pêche thonière artisanale. Elle fournit également une analyse économique des débouchés, aide les pays à respecter les exigences fixées par les marchés d'exportation et soutient les associations de pêcheurs. La Section aquaculture apporte une assistance aux pays membres en matière de planification du développement aquacole, de formation et de biosécurité, de façon à développer les possibilités qu'offre ce secteur.

Le Bureau du Directeur supervise et appuie le travail de ces deux programmes, tout en se chargeant des volets information et communication, et des activités transversales, comme celles ayant trait à l'adaptation au changement climatique. Il comprend la Section information halieutique, qui produit toute une gamme de supports d'information halieutique, dont la plupart sont disponibles en ligne. En 2012, la Division comptait environ 85 agents et disposait d'un budget annuel de quelque 13 millions d'UCOM

Division ressources terrestres

La Division ressources terrestres opère depuis Suva (Fidji) et intervient dans trois secteurs, à savoir les ressources terrestres, l'agriculture et la foresterie, regroupés au sein d'un même programme. Le but de la Division est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, par le biais de la gestion et de la mise en valeur durables des ressources terrestres, agricoles et forestières.

Le Département biosécurité et facilitation du commerce s'emploie à intensifier le commerce de produits agricoles et forestiers et à réduire l'impact des espèces envahissantes par le biais de l'amélioration des services de biosécurité. Son action s'articule autour des quatre grands domaines de travail suivants : renforcement des capacités nationales afin que les pays respectent les normes internationales et les autres règles en vigueur ; développement et renforcement des capacités nationales en vue d'intensifier le commerce national et les exportations ; mise au point et promotion de techniques durables et viables de valorisation après récolte ; et amélioration de l'offre d'information disponible sur la situation phyto- et zoosanitaire des pays.

Le Département sécurité alimentaire et nutritionnelle concentre son action sur les quatre grands domaines de travail suivants : aide à l'adoption de mesures en faveur de la production, de l'utilisation et de la consommation d'aliments produits localement ; préservation, mise en valeur, promotion et exploitation de l'agrobiodiversité ; promotion de systèmes d'approvisionnement en produits alimentaires diversifiés ; et préservation, mise en valeur, utilisation et reconnaissance des savoirs traditionnels.

Le Département agriculture et foresterie durables s'emploie à garantir la gestion et la mise en valeur durables des ressources dans la région. Il aide les pays membres à mettre au point et à promouvoir des mesures de gestion et des pratiques durables en matière de foresterie, d'agriculture et d'aménagement des terres ; à renforcer leurs capacités pour faire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ; à favoriser l'identification et le traitement des espèces envahissantes, des organismes nuisibles et des maladies touchant les cultures et les élevages ; et à renforcer les capacités des services de vulgarisation, d'éducation et d'information.

Le Bureau du Directeur supervise et appuie le travail des départements. Le mode de fonctionnement intégré de la Division repose sur sept équipes thématiques : ressources génétiques, diversification des systèmes forestiers et agricoles, arbres et forêts, santé des végétaux, santé et productions animales, biosécurité et facilitation du commerce, et production agricole et vulgarisation. Trois équipes de soutien les épaulent dans leur travail : gestion de l'information et des connaissances ; soutien aux politiques de gestion des terres et des ressources ; et finances et administration. Les activités de la Division intègrent diverses problématiques intersectorielles telles que l'adaptation au changement climatique, la gestion des terres, l'aménagement des terres et l'atténuation des conflits et le développement du secteur privé. En 2012, la Division employait 90 agents et disposait d'un budget annuel d'environ 13 millions d'UCOM.

Division santé publique

Le personnel de la Division santé publique est réparti entre Nouméa, Suva, Honiara et Pohnpei. Toutes les activités de la Division convergent vers un objectif commun : appuyer les capacités des États et Territoires insulaires océaniens afin de garantir la qualité de leurs fonctions essentielles de santé publique, et renforcer ainsi l'offre nationale de services de santé publique. Comme indiqué dans son projet de plan stratégique pour la période 2013-2022, la Division comprend deux programmes : recherche, preuves et information scientifiques ; et politiques, planification et réglementation.

La Division poursuit les grands buts suivants :

- Améliorer la santé et le bien-être des populations et prévenir les maladies et les traumatismes.
- Réduire les inégalités entre les hommes et les femmes dans le domaine de la santé.
- Faire baisser les taux de morbidité associés aux maladies prévalentes/prioritaires et la prévalence des facteurs de risque.

Devant la demande de services de santé publique de qualité dans la région et l'insuffisance des moyens dont dispose la CPS pour y répondre en totalité, la Division santé publique a choisi trois domaines prioritaires dans lesquels elle peut apporter une véritable valeur ajoutée, en mettant l'accent sur l'offre de « services d'intérêt général », à savoir la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT), la prévention et la lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST), dont le VIH et le sida, ainsi que la surveillance des maladies transmissibles et la riposte aux flambées. Aux fins du présent Plan, l'expression « services d'intérêt général » désigne les services fournis en réponse aux besoins généralement reconnus d'un groupe de pays océaniens, lorsqu'il est justifié qu'une organisation régionale fournisse lesdits services en tout ou partie (économies d'échelle par ex.).

Pour atteindre ses objectifs et ses buts, la Division santé publique s'emploie à fournir aux États et Territoires insulaires océaniens et aux autres parties prenantes des conseils et un appui scientifiques et techniques, reposant sur des données factuelles. Elle inscrit son action dans la droite ligne du cœur de métier de la CPS, à savoir le renforcement des capacités, l'apport de capacités complémentaires ou subsidiaires, et la coordination régionale. Dans certains petits États insulaires, lorsque les pouvoirs publics ne sont pas en mesure d'assurer certaines fonctions essentielles de santé publique, la Division vient compléter l'offre de services et/ou fournir la gamme complète des services manquants.

Pour cibler au mieux son soutien, la Division classe les pays en différentes catégories de bénéficiaires, selon les taux de morbidité, les capacités et les besoins de chacun, tels qu'énoncés dans les plans nationaux en faveur de la santé. La Division propose alors des interventions adaptées à chaque catégorie dans ses principaux domaines d'intervention :

- Recherche, preuves et information scientifiques au service des politiques et de l'action.
- Politiques, planification et réglementation, dont la législation sur la santé publique.
- Suivi et évaluation.
- Promotion de la santé et communication (communication stratégique en matière de santé).
- Formation et perfectionnement, notamment pour la gestion du système de santé publique.

Le milieu physique et social dans lequel évoluent les individus, le genre, la culture et l'éducation sont autant d'éléments essentiels qui influent sur la santé. Or, la CPS est exceptionnellement bien placée pour contribuer à l'étude de ces grands déterminants de la santé. Ainsi, la Division travaille aux côtés d'autres divisions techniques à la mise au point d'approches plurisectorielles (pêche, agriculture, eau et assainissement, développement humain et économique, etc.) participant à l'amélioration de la santé des populations.

Sur la scène régionale, la CPS est à l'initiative, aux commandes ou à la coordination de nombreuses stratégies et activités régionales. Ce rôle est d'autant plus important que les organisations régionales et internationales intervenant dans le secteur de la santé sont nombreuses dans la région. La CPS a aussi les moyens de diriger et de coordonner des activités transfrontières, telles que la surveillance des maladies transmissibles.

La qualité scientifique et technique du travail et des produits générés par la Division santé publique est contrôlée par un Groupe d'experts scientifiques et techniques en santé publique, composé de spécialistes régionaux de la santé publique, qui participent par ailleurs à l'évaluation des programmes.

En 2012, la Division comptait 50 agents et disposait d'un budget annuel de quelque 25 millions d'UCOM.

Division statistique pour le développement

La Division statistique pour le développement a pour mission d'accroître les performances des systèmes statistiques nationaux et de renforcer les capacités des organismes de planification sociale et économique, de sorte que les décideurs et les analystes de la région, ainsi que d'autres parties prenantes à l'échelon international, disposent d'une panoplie de statistiques sur le développement et d'indicateurs essentiels qui les aident à prendre des décisions fondées sur des données probantes.

Cette mission stratégique est au cœur de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique 2011-2020, qui sera mise en œuvre en trois phases opérationnelles. Le plan stratégique 2011-2014 de la Division s'inscrit dans le droit fil du Plan d'action stratégique océanien sur la statistique 2011-2014 (première phase de mise en œuvre), dont les objectifs sont les suivants :

- améliorer les collections statistiques, notamment en mettant l'accent sur l'assistance à apporter aux pays membres pour la mise au point de bases de données administratives fonctionnelles et viables dans un large éventail de secteurs clés ;
- produire des analyses et informations d'excellente qualité sur les grandes catégories de statistiques démographiques, économiques et sociales, pour répondre aux besoins en données sur des enjeux intersectoriels, tels que l'égalité des sexes et la promotion de la jeunesse, le changement climatique, la sécurité alimentaire, les maladies non transmissibles et l'urbanisation ; et
- favoriser un accès plus convivial à ces informations, l'idéal étant dans le même temps de promouvoir une exploitation plus poussée des données.

La mise en œuvre du plan est confiée à trois groupes de travail fonctionnels : collecte de données, analyse statistique et diffusion des données. La formation à la statistique et le renforcement des capacités jouent, pour leur part, un rôle essentiel dans le travail de ces trois groupes.

Depuis de nombreuses années, l'une des principales missions de la Division consiste à appuyer la réalisation de recensements de la population et d'enquêtes auprès des ménages dans les pays membres, ces outils de collecte statistique constituant le fondement même de la plupart des systèmes statistiques des pays océaniens. La première phase de la stratégie décennale s'articule autour d'un objectif prioritaire : garantir l'accès à des statistiques actualisées afin de permettre un suivi régulier de l'efficacité des politiques mises en œuvre et des progrès enregistrés dans le développement, l'amélioration des bases de données administratives nationales et la mise au point de systèmes d'information et de gestion connexes dans les principaux secteurs socioéconomiques.

Pour aider les services de la statistique à produire des statistiques de qualité, qui soient comparables indépendamment de la période et du lieu de collecte à l'échelon national, il faut des agents compétents, capables d'entreprendre des fonctions statistiques essentielles et spécialisées ainsi que des statistiques et des indicateurs véritablement comparables. Notant que la formation et le renforcement des capacités des agents nationaux sont l'une des composantes clés du programme de travail de la Division, il faut désormais accorder davantage d'attention à l'harmonisation des concepts, des classifications et des systèmes statistiques, afin de garantir la compatibilité des statistiques socioéconomiques produites par les pays et les différentes régions d'un même pays, et de s'assurer que ces statistiques sont utiles et contribuent de façon pertinente au travail des décideurs.

La Division statistique pour le développement veille également à ce que les statistiques de qualité et actualisées qui sont produites dans la région soient utilisées à bon escient et offrent une base factuelle à la prise de décision, à l'élaboration de politiques, à la planification et au suivi des progrès en matière de développement. La Division s'attache à améliorer concrètement l'accès aux données : la pertinence des produits statistiques est améliorée en tenant compte des différents besoins des utilisateurs et les modalités d'accès à l'information et aux données statistiques sont aujourd'hui plus conviviales, les applications sur Internet prenant une place grandissante.

La Division statistique pour le développement est implantée à Nouméa et emploie environ 20 agents. Deux agents sont en poste à l'antenne Pacifique Nord, à Pohnpei. Le budget annuel de la Division s'élève à environ 4 millions d'UCOM.

Direction opérations et gestion

La Direction opérations et gestion comprend les Services généraux (administration, finances et ressources humaines) et les services de soutien (technologies de l'information et de la communication, bibliothèque, archives et gestion de l'information, publications, traduction et interprétation).

Les fonctions de la Direction comprennent le recrutement du personnel, la gestion des finances et la paie, la gestion des événements et des voyages, la production des publications, la traduction et l'interprétation, l'archivage et la maintenance des systèmes et réseaux TIC, autant d'activités indispensables à la prestation des services des départements techniques. La Direction emploie des agents au siège et dans les deux antennes régionales de la CPS, leur lieu d'affectation étant fixé en fonction du nombre d'agents en poste sur site ou du type d'activités qu'ils entreprennent. Ainsi, toutes les sections de la Direction sont représentées à l'antenne régionale de Suva.

Suite à l'élargissement de la CPS et à la décentralisation de ses activités, et compte tenu des avancées technologiques et des changements des pratiques en vigueur à l'échelon international, la Direction doit veiller à ce que ses systèmes soient actualisés et en mesure de répondre aux exigences de l'Organisation et aux attentes des membres et des bailleurs. Soucieuse de s'adapter à la nouvelle donne, la Direction a procédé en 2011 à une évaluation de ses systèmes et de ses services, et engagé plusieurs projets visant à maximiser leur efficience.

En ce qui concerne l'administration et le fonctionnement de l'Organisation, de nouvelles politiques ont été introduites tandis que celles en vigueur ont été révisées.

Les systèmes de gestion des finances ont été améliorés en 2012 ; ils ont notamment été harmonisés à l'échelle de l'Organisation tout entière. Le programme de travail de la Direction pour 2013 comprend une évaluation des réglementations et politiques financières. Pour plus de clarté, la présentation du budget annuel de la CPS est toujours en cours de révision.

Les systèmes de gestion des ressources humaines sont dorénavant harmonisés à l'échelle de l'Organisation tout entière. En 2013, un nouveau système en ligne d'information sur les ressources humaines réduira les coûts de transaction et permettra à la direction et aux agents d'avoir accès à des informations plus complètes.

La Section technologies de l'information et de la communication a terminé son vaste projet de mise à niveau de l'infrastructure TIC et de modernisation du matériel d'interprétation et de conférence à Nouméa comme à Suva. La Section a prévu d'installer ses serveurs de Nouméa dans un endroit plus sûr et spécialement prévu à cet effet. De nouveaux outils de vidéoconférence seront déployés afin de limiter les déplacements du personnel, ce qui contribuera à réduire l'empreinte carbone de l'Organisation.

Antennes régionales – La supervision des opérations de l'antenne régionale Pacifique Nord à Pohnpei et du Bureau de pays situé à Honiara relève désormais de la responsabilité de la Direction opérations et gestion.

L'antenne régionale Pacifique Nord est une antenne géographique permettant la centralisation de l'offre de services régionaux dans le Pacifique Nord. Elle est la seule à compter en son sein des agents des sept divisions techniques relevant de la Direction des programmes. Ses agents sont des interlocuteurs privilégiés pour les membres du Pacifique Nord désireux d'obtenir des services de la CPS. Cependant, compte tenu du rôle régional de la CPS, les agents de l'antenne peuvent également être amenés à servir d'autres pays membres, selon les besoins. Le Directeur de l'antenne régionale Pacifique Nord est le représentant permanent du Directeur général auprès des membres du Pacifique Nord.

Le Bureau de pays des Îles Salomon a pour mission de coordonner, d'une part, la mise en œuvre d'un vaste programme national, essentiellement financé par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, en s'appuyant sur une démarche régionale, et, d'autre part, les programmes ciblés menés dans les domaines de l'agriculture et de la foresterie à l'échelon local.

La mission et le champ d'intervention des deux antennes seront réévalués au cours de la période de référence.

Bureau du Directeur général

L'actuel Directeur général de la CPS achèvera son mandat début 2014. La procédure de recrutement du nouveau directeur général sera lancée en 2013 et la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique nommera son nouveau dirigeant en novembre 2013.

Cellule d'engagement stratégique

Rattachée au Bureau du Directeur général, la Cellule d'engagement stratégique assure des fonctions de conseil stratégique, d'analyse, de planification institutionnelle et de suivi-évaluation. Elle intervient dans quatre domaines principaux :

- Améliorer l'efficacité du développement – La Cellule aide la CPS à ajuster et à améliorer son offre de services afin de participer plus efficacement au développement dans les pays membres. Le suivi-évaluation, l'apprentissage et la redevabilité sont des éléments clés de ce travail.
- Coordonner les relations avec les parties prenantes extérieures – La Cellule centralise et coordonne une grande partie des relations que la CPS entretient avec ses interlocuteurs externes. Elle veille à la régularité des communications, à la cohérence des messages envoyés aux parties prenantes et à la qualité des rapports produits.
- Anticiper et planifier – L'aide à la planification suppose notamment d'anticiper les futures recettes et les possibilités de financement, et de produire des avis et des analyses servant à étayer le dialogue stratégique et la planification au niveau de la direction.
- Gérer et orienter les dossiers plurisectoriels – La Cellule coordonne des projets plurisectoriels auxquels contribuent plusieurs divisions de la CPS. C'est le cas notamment pour le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe. Il est probable que la fonction de gestion et de mise en œuvre soit transférée à la Direction des programmes en 2013.

Mission de conseil/liaison, communication institutionnelle et diffusion de l'information
Un service de conseil/liaison sera créé pour épauler le Directeur général dans l'exercice de ses fonctions.

Communication
La CPS entend renforcer ses compétences en information/communication institutionnelle afin d'améliorer sa communication interne et externe et de mieux se faire connaître sur la scène régionale et internationale.

Annexe 2 : Contexte de la planification stratégique

Pour appréhender pleinement le contexte global de la planification stratégique, il est important de bien comprendre le contexte géographique, environnemental et socioéconomique dans lequel s'inscrivent les membres de la CPS. De fait, ce sont les caractéristiques propres aux différents États et Territoires insulaires océaniens, notamment leurs vulnérabilités intrinsèques, la présence éventuelle de ressources naturelles et le capital humain disponible, qui conditionnent leurs possibilités de développement.

Impératifs géographiques et environnementaux

De grands États insulaires maritimes

Aux yeux des membres insulaires de la CPS, l'océan Pacifique représente une force culturelle, environnementale, économique et stratégique qui unit plus qu'elle ne divise. Les 22 États et Territoires insulaires océaniens couvrent une superficie terrestre totale d'un peu plus de 550 000 km^2, les cinq pays mélanésiens représentant près de 98 % des terres émergées et abritant 98 % des ressources terrestres de l'ensemble de la région. Les 17 États et Territoires de Micronésie et de Polynésie, pour leur part, couvrent une superficie terrestre d'un peu plus de 11 000 km^2 (à peine 2 % des terres émergées en Océanie), soit moins que la superficie terrestre de Vanuatu, le plus petit des cinq pays mélanésiens, mais représentent environ 72 % de la superficie totale des zones économiques exclusives (ZEE) de la région. Sur ces 17 pays, 15 ont une superficie terrestre totale de moins de 815 km^2, et quatre d'entre eux affichent une superficie de moins de 26 km^2 chacun (Tuvalu – 26 km^2 ; Nauru – 21 km^2 ; Tokelau – 12 km^2 et Pitcairn – 5 km^2). Les ressources hauturières des États et Territoires insulaires océaniens sont donc extrêmement précieuses, et il faut impérativement s'assurer que tous ont la capacité de prendre les mesures requises pour garantir leur exploitation durable.

Les écosystèmes fragiles d'Océanie ont pâti des catastrophes naturelles et de l'activité anthropique, notamment la surpêche et l'exploitation forestière, dont les effets sont amplifiés par la croissance démographique et le changement climatique. Au moment d'étudier tout nouveau projet de développement, une approche fondée sur la gestion écosystémique des ressources s'impose si l'on veut préserver autant que possible les écosystèmes.

La fréquence et la gravité accrues des catastrophes naturelles, dont les conséquences affectent de nombreuses communautés et conduisent de plus en plus souvent à la proclamation de l'état d'urgence, soulignent la vulnérabilité intrinsèque des îles du Pacifique. Par ailleurs, les menaces liées aux épidémies mondiales mettent en lumière la fragilité des États et Territoires insulaires océaniens ainsi que leur capacité de riposte limitée. De tels événements montrent combien il est important de mettre en place des plans de préparation et de riposte adaptés.

Les incidences du changement climatique restent palpables dans tous les domaines qui touchent au développement et à la subsistance des populations océaniennes – de la production vivrière nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire à l'infrastructure publique et privée, en passant par l'industrie et le commerce. Le changement climatique aura des répercussions sur les ressources halieutiques, terrestres et forestières, pourtant synonymes de moyens de subsistance et d'activité économique pour les populations océaniennes. Il aura également des effets sur les droits de la personne et le climat politique de la Communauté du Pacifique, ainsi que sur son tissu social, culturel et économique.

Contexte socioéconomique

Au cours des prochaines décennies, l'insécurité alimentaire et hydrique restera une menace majeure pour les États et Territoires insulaires océaniens, leur autosuffisance alimentaire étant fonction de la quantité de ressources terrestres et marines qu'ils ont à leur disposition.

Depuis 2008, la crise économique mondiale entrave les projets de développement de l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniens et met en lumière la grande vulnérabilité de ces derniers face aux événements extérieurs qui secouent la scène internationale. Les États et Territoires insulaires océaniens continuent de faire face à des difficultés économiques sans précédent aux échelons mondial, régional et national. Ces difficultés, dont certaines sont décrites ci-après, appellent des ripostes stratégiques et tactiques adaptées. La flambée des prix du pétrole en 2008 s'est traduite par une augmentation des prix dans tous les secteurs de l'activité économique, dont les transports et la pêche, et a contraint nombre de pays à réduire la voilure pour un certain de nombre de services. Le problème est loin d'être réglé, sachant que les États et Territoires insulaires océaniens dépendent presque exclusivement des combustibles fossiles pour la production d'énergie.

Les maladies non transmissibles (MNT), dont les cardiopathies (accidents vasculaires cérébraux, hypertension, crises cardiaques), le diabète, l'obésité, les cancers, les accidents et les traumatismes, constituent la première cause de décès en Océanie. Soixante-quinze pour cent des décès enregistrés dans la région leur seraient imputables. En 2011, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique et les Ministres de la santé des pays océaniens ont reconnu que les MNT étaient au cœur d'une crise qui frappe le Pacifique, qu'elles menaçaient le développement économique et humain et qu'elles entravaient la réalisation des objectifs généraux de développement, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les États et Territoires insulaires océaniens sont aussi un terrain favorable à la propagation rapide des maladies transmissibles et doivent être en mesure de mettre en œuvre des plans de préparation bien réfléchis pour faire face à ces menaces.

Le taux d'urbanisation que connaît la région pose un certain nombre de problèmes. Ainsi, dans 11 des 22 États et Territoires insulaires océaniens, la majorité de la population vit en ville. Dans de nombreux pays, la croissance démographique est plus forte en zone urbaine

qu'en zone rurale, ce qui vient alourdir le fardeau qui pèse déjà sur l'infrastructure et l'offre de services. Dans certaines zones urbaines, le stress social pourrait freiner les efforts engagés en faveur de la bonne gouvernance. Un meilleur aménagement urbain est donc nécessaire dans les États et Territoires insulaires océaniens en plein essor démographique.

Bon nombre d'États et de Territoires insulaires océaniens ne disposent toujours pas de services de transport maritime et aérien réguliers, fiables et abordables, et des solutions à long terme s'imposent à cet égard. Pour garantir aux populations des moyens de subsistance durables, notamment dans les petits États insulaires, il est essentiel de mettre en place des services de transport constants afin de faciliter le commerce des biens et des services.

Le secteur océanien de la pêche est soumis à une pression croissante. Ainsi, les ressources halieutiques côtières, garantes de la sécurité alimentaire et de la création de moyens de subsistance durables dans la région, ont atteint par endroits des niveaux d'exploitation maximum. Des mesures doivent donc être prises pour permettre aux stocks de se reconstituer. Les pays océaniens continuent de rechercher des moyens d'optimiser les retombées économiques de la pêche thonière – les ressources en thonidés étant les dernières ressources renouvelables de la région – tout en adoptant des mesures de conservation visant à promouvoir leur exploitation durable. Pour lutter contre la surpêche, il est donc plus que jamais nécessaire de mettre la science au service de la gestion des ressources.

L'océan est indissociable de la vie et de la culture des Océaniens. Les résultats positifs de la Conférence Rio +20 concernant la conservation et l'exploitation durable des océans et des ressources halieutiques permettra de dégager un consensus international sur l'importance de la mise en valeur durable de l'océan Pacifique, au bénéfice des populations océaniennes. Les avancées récentes du projet Oceanscape, notamment les engagements politiques pris par de nombreux États et Territoires insulaires océaniens, jettent les bases d'une implication accrue de la région en faveur de la gestion et de l'exploitation optimale de cette ressource. La détermination des limites maritimes reste une priorité importante pour un certain nombre d'États et de Territoires insulaires océaniens. Une fois les accords y afférents conclus et signés, ces limites permettent de définir l'aire de compétence de chaque État ou Territoire, ainsi que ses droits sur les ressources qu'elle abrite.

Partant du constat que la représentation des femmes au sein des corps législatifs océaniens est la plus faible au monde, que les actes de violence à l'égard des femmes sont monnaie courante, et que les débouchés économiques restent limités pour les femmes, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, réunis en 2012 pour leur 43e Sommet, ont adopté une déclaration sur l'égalité des sexes, dans laquelle ils se sont engagés à lutter contre les inégalités hommes-femmes. Les principes fondés sur les droits de la personne doivent constituer le socle du développement et être pris en compte dans toutes les interventions de la CPS, de manière à créer un environnement socioéconomique sûr et sain pour tous les membres de la société, y compris les groupes vulnérables.

Le suivi et la mesure des progrès accomplis en matière de développement au regard des objectifs fixés aux échelons national, régional et international (OMD et autres) suscitent un intérêt grandissant et doivent, plus que jamais, reposer sur des statistiques précises, immédiatement disponibles et aisément accessibles en temps utile, pour tous les domaines du développement.

Annexe 3 : Contexte institutionnel

La CPS connaît depuis l'an 2000 une très nette expansion de son périmètre, et elle offre aujourd'hui une gamme de services élargie par rapport au mandat défini dans le plan directeur précédent. Plusieurs changements majeurs sont intervenus dans la région, notamment la mise en œuvre du Plan de renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pour le Pacifique (le « Plan pour le Pacifique » dont la révision est prévue en 2013), de la réforme institutionnelle régionale et du Pacte de Cairns relatif au renforcement de la coordination des actions en faveur du développement dans la région du Pacifique. Ces changements, associés à la situation difficile dans laquelle se trouvent de nombreux pays océaniens, exigent de la CPS qu'elle renforce son positionnement stratégique en tant que prestataire principal de services techniques au profit des pays océaniens.

L'équipe d'évaluation externe indépendante, qui a passé la CPS au crible en 2012, a constaté que l'Organisation, qui obtient pourtant d'excellents résultats aux échelons national, régional et international par le biais de ses nombreux départements et sections, consentait relativement peu d'efforts pour promouvoir sa contribution concrète au développement des pays océaniens. Pour assurer le positionnement stratégique de la CPS et garantir ainsi une participation plus efficace de celle-ci au programme de développement de la région, changeant par nature, l'équipe d'évaluation a préconisé diverses actions, dont bon nombre sont mentionnées dans le Plan. Les évaluateurs ont notamment constaté que la présence de la CPS était inversement proportionnelle à la taille de ses pays membres : en d'autres termes, plus les pays sont petits, plus ils s'appuient sur les services fournis par celle-ci. Comme le précise le rapport d'évaluation : « pour de nombreux pays membres, les services de la CPS ne représentent pas une simple possibilité, mais une nécessité absolue ».

Entre 2007 et 2012, période couverte par le plan directeur précédent, la CPS a vécu l'une des périodes les plus mouvementées et les plus difficiles de toute son histoire. Rappelons notamment les faits suivants :

- La CPS a joué un rôle de premier plan dans la réforme du cadre institutionnel de la région Pacifique. Lancée en 2006 et achevée en 2011, cette réforme a abouti à l'intégration du Conseil océanien d'évaluation pédagogique (SPBEA) et de la majeure partie de la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC), au sein de la CPS. Ainsi est née une « nouvelle CPS », dotée d'un mandat élargi.
- Durant la période 2006–2012, la CPS a été l'organisation chef de file pour la conduite de la plupart des actions jugées prioritaires dans le Plan pour le Pacifique. S'il ne constitue pas à proprement parler un schéma directeur pour le développement régional, le Plan pour le Pacifique offre à la région un cadre unique qui vise à renforcer le développement socioéconomique durable, la bonne gouvernance et la sécurité à l'échelon national, en s'appuyant sur des services offerts aux membres dans un esprit de coordination et de coopération régionales. Le mandat de la CPS correspond, en de nombreux points, aux priorités énoncées dans le Plan pour le Pacifique.
- Conformément aux instructions qui lui ont été données en 2005 à la quatrième Conférence de la Communauté du Pacifique, la CPS a décentralisé ses services au-delà du siège de Nouméa et de l'antenne régionale de Suva et ouvert l'Antenne régionale Pacifique Nord à Pohnpei (2006), puis le Bureau de pays d'Honiara (2009). En outre, des accords de pays hôte ont été conclus avec la République de Vanuatu (2009), la République des Îles Marshall (2010), la République de Palau (2010) et le Royaume des Tonga (2011).

La communauté internationale a déjà fixé les grands rendez-vous du développement pour les années à venir et la région Pacifique doit impérativement assurer son positionnement stratégique dans les discussions, les décisions et les instances pertinentes. Parmi les rendez-vous phare qui auront des retombées considérables pour les pays océaniens au cours de la période couverte par le Plan, citons la Plateforme mondiale 2013 pour la réduction des risques de catastrophe et l'action climatique), la réunion préparatoire de la Conférence des petits États insulaires en développement (2013), qui sera suivie de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, prévue dans le Pacifique en 2014; le Sommet sur les OMD en 2015; et le calendrier relatif aux Objectifs de développement durable (ODD). Sachant que ces événements revêtent tous une importance capitale au regard des fonctions essentielles de la CPS, celle-ci assumera son rôle d'autorité technique auprès des pays océaniens dans ces domaines et dans d'autres.

Gouvernance de la CPS

La Convention de Canberra est l'acte constitutif de la CPS. Ce traité international, signé par les six membres fondateurs de l'Organisation, a institué la toute première organisation régionale en Océanie, le 6 février 1947.

La Déclaration de Tahiti Nui expose de manière succincte les modalités de gouvernance de l'Organisation. L'organe directeur de la CPS est la Conférence de la Communauté du Pacifique, qui se réunit tous les deux ans. Le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA, comité émanant de la Conférence) se réunit tous les ans. Il est composé de hauts représentants des pays membres et est habilité à prendre des décisions sur la gouvernance de l'Organisation les années où la Conférence n'a pas lieu. Parmi les décisions prises récemment en matière de gouvernance et qui se reflètent dans le présent Plan directeur, on citera notamment les suivantes :

- Officialisation du double rôle du CRGA – En 2010, le CRGA, réuni en sa quarantième session, a accepté d'endosser un double rôle : i) la supervision des activités menées par les départements et sections techniques et ii) la politique générale et la gouvernance de l'Organisation. Pour assurer cette double fonction, les membres du CRGA doivent inclure dans leurs délégations des représentants de leurs ministères/départements techniques chargés des secteurs dans lesquels la CPS intervient. Par ailleurs, chaque division technique organise une conférence ministérielle ou une conférence des directeurs du secteur concerné, au cours de laquelle le programme de travail de la division est défini et examiné.
- Constitution du Comité d'audit et des risques – En 2011, les délégués à la septième Conférence de la Communauté du Pacifique ont approuvé la constitution d'un comité d'audit et des risques émanant du CRGA, chargé de réaliser des évaluations indépendantes, systématiques et objectives, et d'aider à l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance au sein de l'Organisation.
- Comme indiqué dans le cadre de résultats (section 5), les membres de la CPS évalueront les structures et les mécanismes de gouvernance au cours de la période de référence afin de s'assurer de leur pertinence.

Annexe 4 : Grands principes d'action retenus et harmonisation des documents stratégiques

Résumé des grands principes d'action retenus dans le présent Plan

a. Assurer des prestations de services plus efficaces à nos membres insulaires océaniens

- Poursuivre l'action menée sur les stratégies conjointes de pays
- Hiérarchiser les priorités dans l'offre de services essentiels aux pays membres
- Miser sur des services plurisectoriels et pluridisciplinaires, axés sur la collaboration entre les départements techniques de la CPS
- Porter une attention particulière aux priorités des petits États insulaires membres de la CPS
- Porter une attention particulière à la prise en compte systématique du genre et à l'autonomisation des femmes
- Optimiser les modalités de prestation de services aux pays membres
- Veiller à la complémentarité entre les services régionaux de la CPS et ceux fournis par d'autres acteurs intervenant dans les mêmes secteurs ou domaines

b. Former des alliances stratégiques, nouer des liens de partenariat solides et prendre des engagements pertinents aux échelons national, régional et international

- Renforcer l'engagement de l'Organisation à l'échelon régional
- Mieux représenter la région océanienne et plaider sa cause à l'échelon international
- Traduire les exigences internationales en normes et en cadres d'action régionaux et nationaux
- Traduire les priorités des partenaires du développement en perspectives de développement pour les membres de la Communauté du Pacifique
- Resserrer les liens avec les ambassadeurs océaniens auprès des Nations Unies et de l'Union européenne
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de rapprochement avec les nouveaux bailleurs et partenaires

c. Œuvrer en faveur du positionnement stratégique de l'Organisation

- Mettre en place la nouvelle structure de l'Organisation
- Renforcer les services de gestion des ressources humaines
- Renforcer la santé financière de la CPS à long terme
- Renforcer la gouvernance, la responsabilité et les mécanismes fiduciaires de la CPS
- Renforcer le réseau TIC en vue de répondre aux besoins d'une organisation décentralisée
- Renforcer les capacités de plaidoyer et de communication de la CPS
- Privilégier une gestion axée sur les résultats en matière de développement
- Assurer des prestations de services plus efficaces à nos membres insulaires océaniens
- Former des alliances stratégiques, nouer des liens de partenariat solides et prendre des engagements pertinents aux échelons national, régional et international
- Œuvrer en faveur du positionnement stratégique de l'Organisation dans un souci de résultat et d'efficacité

Harmonisation des documents stratégiques

Grands piliers du développement	Développement économique durable	Développement humain et social durable	Gestion et mise en valeur durables des ressources naturelles et de l'environnement
⇧			
Plan stratégique directeur	Le Plan stratégique directeur définit les grandes orientations stratégiques et axes prioritaires de la contribution de la CPS aux trois grands piliers du développement. Le Plan s'appuie sur un cadre de résultats, intégrant des indicateurs clés de résultats, des points de repère et des objectifs.		
Stratégies conjointes de pays Chaque stratégie conjointe de pays s'articulera autour des trois grands piliers du développement et précisera en quoi chaque division vient appuyer ces piliers dans chacun des pays océaniens.	Les stratégies conjointes de pays décrivent les contributions de chaque division aux trois grands piliers du développement : • Division ressources terrestres • Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins • Division santé publique • Division éducation, formation et développement humain • Division développement économique • Division géosciences et technologies appliquées • Division statistique pour le développement		
Plans stratégiques des divisions Le plan stratégique de chaque division précisera en quoi les objectifs fixés viennent appuyer les grands piliers du développement.	Les objectifs inscrits dans les plans stratégiques de toutes les divisions contribuent aux trois grands piliers du développement. Par exemple, les objectifs de la Division pêche se déclinent comme suit : Les programmes pêche côtière et pêche hauturière : • aident les États et Territoires insulaires océaniens à participer aux activités régionales et nationales de développement et de gestion de la pêche et à en tirer le meilleur profit, • fournissent conseils, assistance et formation techniques sur le développement de la pêche thonière commerciale à petite et moyenne échelle, • conduisent des recherches et assurent le suivi des ressources de la région en thonidés et poissons de récif, • fournissent et diffusent des informations en vue de contribuer au développement et à la gestion des ressources halieutiques, et • aident les pouvoirs publics des pays océaniens à créer des conditions favorables au développement d'une aquaculture économiquement viable et écologiquement durable.		
Budget (à compter de l'exercice 2014) À compter de l'exercice 2014, le budget comprendra une estimation des dépenses engagées par les divisions dans certains pays océaniens pour chaque grand pilier du développement, calculée à partir des plans de travail annuels des divisions.	Les dépenses engagées par les divisions dans chaque pays océanien au regard des grands piliers du développement seront estimées et ventilées comme suit : • Interventions dans les pays • Interventions régionales		
Cadre de suivi-évaluation Le cadre de suivi-évaluation englobe les cadres de résultats de l'Organisation, des divisions et des stratégies conjointes de pays, et s'appuie sur le Système intégré d'information et de rapport en ligne (IRIS) de la CPS.	Le système IRIS simplifiera le suivi et la communication des produits. Des évaluations permettront de déterminer dans quelle mesure ces produits contribuent aux grands piliers ou « effets » du développement, tels que mesurés par les indicateurs définis dans les cadres de résultats.		

La CPS en bref

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) est une organisation intergouvernementale établie en 1947 par la Convention de Canberra. Les politiques générales de l'Organisation sont énoncées dans la Déclaration de Tahiti Nui. Organisation bilingue, la CPS a pour langues de travail officielles l'anglais et le français.

La CPS est la principale organisation technique et scientifique au service des États et Territoires insulaires océaniens. Elle apporte un soutien technique, scientifique et stratégique à ses pays membres, conduit des recherches et dispense des formations dans de multiples domaines – pêche, agriculture, foresterie, ressources en eau, sciences de la Terre, transports, énergie, gestion des risques de catastrophe, santé publique, statistique, éducation, droits de la personne, parité hommes-femmes, jeunesse et culture.

Une grande partie du travail sectoriel de la CPS porte également sur des questions transversales, notamment l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire, les droits de la personne et l'urbanisation.

La CPS a son siège à Nouméa et possède des antennes régionales à Suva et à Pohnpei, ainsi qu'un bureau de pays à Honiara. Des agents de terrain de l'Organisation sont également en poste dans d'autres États ou Territoires.

La CPS compte 26 membres, dont 22 États et Territoires insulaires océaniens et quatre membres métropolitains : Australie, France, Nouvelle-Zélande et États-Unis d'Amérique. Début 2013, l'Organisation employait près de 600 agents et son budget annuel s'élevait à 94,7 millions d'UCOM.

États et Territoires insulaires océaniens – Informations factuelles

État ou Territoire	Superficie terrestre (km^2)	ZEE (km^2)	Population (estimation 2011)	PIB par habitant (dollars É.-U.)
États fédérés de Micronésie	701	2 978 000	102 360	2 889
Fidji	18 272	1 290 000	851 745	3 155
Guam	541	218 000	192 090	24 827
Îles Cook	237	1 830 000	15 576	9 992
Îles Mariannes du Nord	457	1 823 000	63 517	15 006
Îles Marshall	181	2 131 000	54 999	3 130
Îles Salomon	30 407	1 340 000	553 254	1 054
Kiribati	811	3 550 000	102 697	1 622
Nauru	21	310 000	10 185	5 447
Niue	259	390 000	1 446	10 360
Nouvelle-Calédonie	18 576	1 740 000	252 331	34 719
Palau	444	616 000	20 643	10 692
Papouasie-Nouvelle-Guinée	462 840	3 120 000	6 888 297	1 062
Pitcairn	5	800 000	66	n.a.
Polynésie française	3 521	5 030 000	271 831	21 071
Samoa	2 935	120 000	183 617	3 277
Samoa américaines	199	390 000	66 692	8 448
Tokelau	12	290 000	1 162	n.a.
Tonga	650	700 000	103 682	3 925
Tuvalu	26	900 000	11 206	3 498
Vanuatu	12 281	680 000	251 784	2 332
Wallis et Futuna	255	300 000	13 193	n.a.
Total	**553 631**	**30 546 000**	**10 012 373**	

Sous-région	Superficie terrestre (km^2)	ZEE (km^2)	Population (estimation 2011)	Nombre de pays
Mélanésie	542 376	8 170 000	8 797 411	5
Micronésie	3156	11 626 000	546 491	7
Polynésie	8099	10 750 000	668 471	10

CONTACT
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège
BP D5,
98848 Nouméa Cedex,
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva
Private Mail Bag,
Suva,
Îles Fidji
Téléphone : +679 337 0733
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei
PO Box Q,
Kolonia, Pohnpei, 96941 FM,
États fédérés de Micronésie
Téléphone : +691 3207 523
Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination
aux Îles Salomon
PO Box 1468
Honiara, Îles Salomon
Téléphone : +677 25543,
+677 25574
Télécopieur : +677 25547

Courriel : spc@spc.int
Site Web : www.spc.int